Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 107 (1971)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10

Montreux, le 19 mars 1971

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur
et bulletin corporatif

PREMIER CONGRÈS RÉGIONAL DU GROUPE ROMAND DE L'ÉCOLE MODERNE

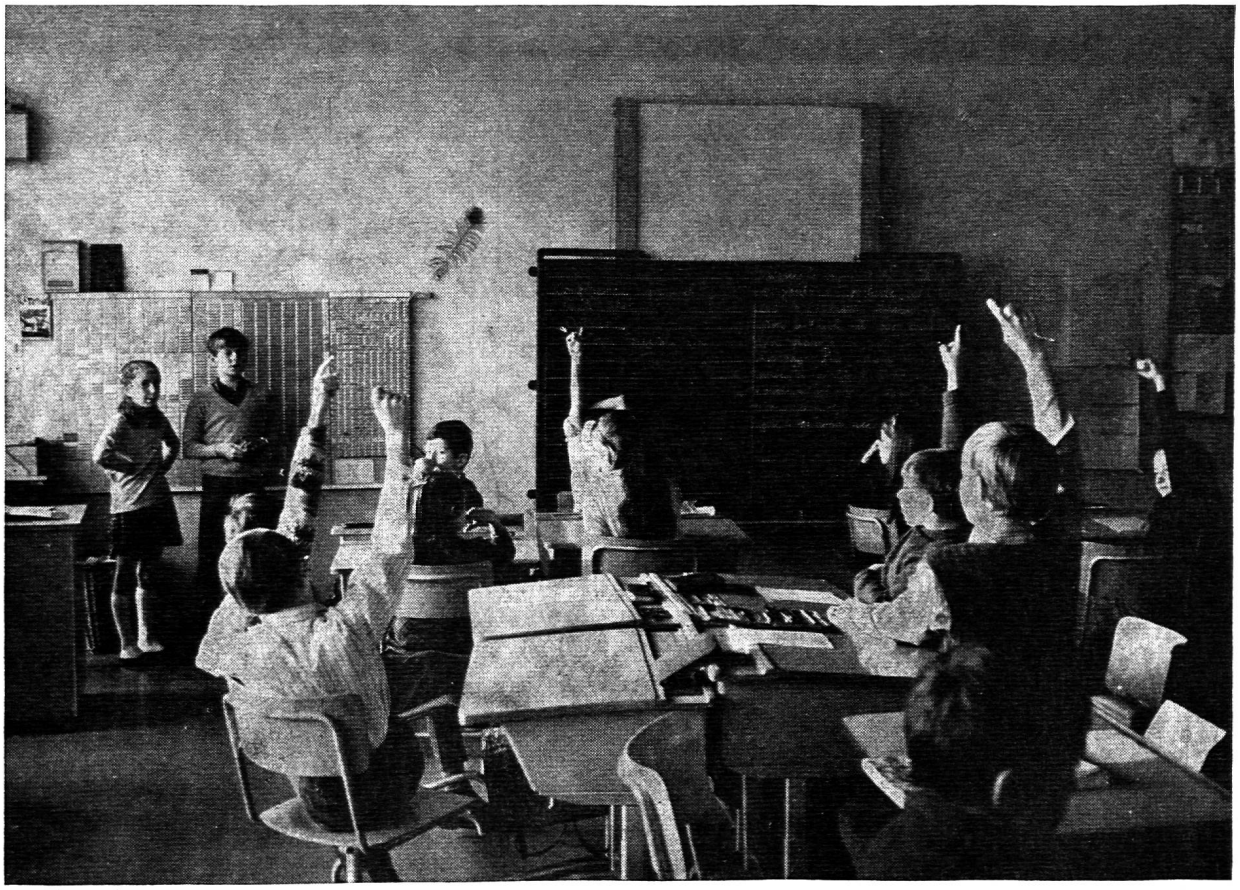

Lausanne les 3, 4 et 5 avril 1971

PROGRAMME ET INSCRIPTION SELON « ÉDUCATEUR » N° 8

ENGINS ET JEUX DE PLEIN-AIR

CHEZ

SCHAEFER SPORTS - RUE St-FRANÇOIS 18
LAUSANNE Tél. : (021) 22 16 21

DÉPOT ET LOCAL D'EXPOSITION A BOUSSENS

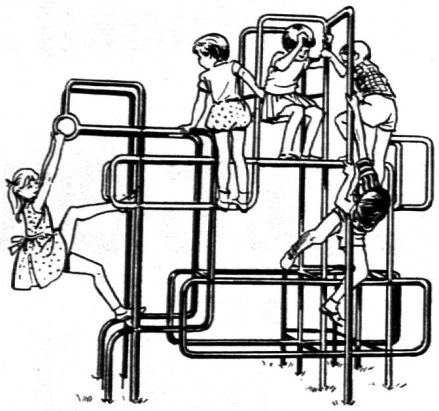

TOUR A CLAIRE-VOIE
MODÈLE « LASSERRE »
ORIGINAL

N° 110 - Fr. 1250.—

NOTRE CATALOGUE
A
DISPOSITION

Pour
chaque sport
le spécialiste conseil

Schaefer SA
LAUSANNE SPORTS

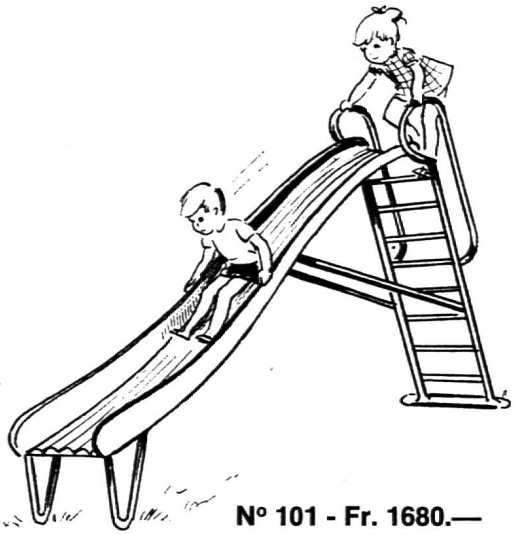

TOBOGGAN
COMPOSITION TOUT MÉTAL
GALVANISÉ AVEC
DESCENTE EN LAMES
MATIÈRE PLASTIQUE

N° 101 - Fr. 1680.—

ÉDITORIAL

Editorial, iaux : n.m. (1852 : mot anglais, de editor, éditeur). Article qui émane de la direction d'un journal, d'une revue et qui définit ou reflète une orientation générale (politique, littéraire, etc.)

(*Petit Robert*, p. 541).

Cet article de dictionnaire vaut d'être lu attentivement. Le pluriel irrégulier (...iaux) nous rappelle des situations d'apprentissage scolaire, vieilles comme la langue, mais encore actuelles (« viens mon bijou, sur mes genoux... »), tandis que la transcription phonétique du mot utilise un alphabet que nous aurions peut-être dû utiliser à l'école primaire, « pour l'apprentissage de la lecture, la reprise de la prononciation incorrecte, la mise en évidence de la richesse musicale d'un vers, l'explication de certains faits de grammaire ». (cf. « Linguistque et enseignement du français », de J. Peytard et E. Genouvrier, p. 47-48). Quant à la date, 1852, c'est celle de la naissance du mot au domaine du français, puisqu'il nous vient d'outre-Manche : linguistique diachronique.

Mais c'est la définition du mot, surtout, qui nous intéresse aujourd'hui. L'éditorial émane d'un exécutif ; il définit ou reflète une orientation générale... Dans une société telle que la SPR, il importe que l'éditorial soit effectivement le reflet d'une orientation générale, définie démocratiquement par la majorité des membres, et exprimée ou écrite par cette autre émanation qu'est l'exécutif.

Ainsi, d'émanation en émanation, chacun des membres de la SPR devrait trouver, dans les éditoriaux mûris au soleil dominical des rédacteurs, un reflet de ses préoccupations et de ses espoirs.

Mais la communauté romande est vaste et diverse, et grande est la distance entre l'exécutif et la base ; des distorsions restent possibles, qui empêcheraient les membres de se reconnaître dans les écrits des responsables.

Ils nous paraît donc nécessaire qu'un dialogue s'établisse, directement, entre l'exécutif et la base. Les rencontres ne pouvant être multipliées indéfiniment, nous proposons aujourd'hui la création, dans ce journal, d'un « courrier du lecteur », ou, si l'on préfère, d'un « courrier du bureau ». Ce courrier ne remplacera pas la « tribune libre », faite pour l'expression immédiate, spontanée, virulente parfois, qui n'engendre pas toujours la riposte, la réplique ou le dialogue. Le courrier du lecteur veut établir un courant de communication ; il veut instaurer un dialogue permanent entre le bureau SPR et les membres de la SPR ; il veut annuler la distance.

Encore faut-il que vous preniez la plume. Si le cœur vous en dit, soyez parmi les premiers à nous écrire : nous attendons vos lettres avec impatience. Ainsi, un dialogue naîtra, et cette confrontation d'idées sera, pour nous tous, un enrichissement.

Bureau SPR.

N.B. : Les lettres destinées au « courrier du bureau » doivent être adressées au président de la SPR. Les correspondants sont priés de préciser si des extraits de leur texte peuvent être publiés ou non dans l'« Educateur ».

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

comité central

Communiqué – rappel

Toute correspondance ou toutes les communications concernant la SPR ou son Comité central doivent être adressées à :

Jean-Jacques Maspero
président de la SPR
1245 COLLONGE-BELLERIVE (GE)

Comité central SPR

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1971

Tenue à Genève, cette séance était la première du nouveau CC. Elle avait avant tout pour but de définir quelles seraient les grandes lignes du travail de l'année.

OBJECTIFS 1971

Structures : le Comité central constate un certain retard sur le plan prévu. Il convient donc maintenant de donner la priorité à cet important problème. A l'exception de Neuchâtel qui a déjà pris position sur ce rapport, **les autres associations cantonales seront priées de le faire dans le plus bref délai.** La procédure est ainsi définie : consultation des sections, synthèse des préavis en Comité central élargi de la commission « structures » (mai), décisions par l'assemblée des délégués de juin 1971. Remarquons que les sections cantonales auront à se prononcer sur l'ensemble du rapport y compris sur la partie intitulée « Intégration de la SPR dans un groupe plus vaste ».

Relations publiques : il a été décidé que, dans la mesure du possible, la SPR tenterait de profiter plus largement des offres de la télévision et de la radio pour faire connaître sa position sur tel ou tel autre problème touchant l'enseignement et les enseignants. Il en est de même en ce qui concerne la presse en général et un service sera mis sur pied pour assurer la diffusion de nos communiqués.

Administration, délégations : le Comité central publiera dans un prochain numéro la liste complète de toutes les commissions ou organismes dans lesquels la SPR est représentée. Par souci d'efficacité et de rapidité, le CC a autorisé le bureau à engager une secrétaire professionnelle, à temps partiel.

CIRCE

Grâce à l'excellent travail de nos délégués, le point de vue de la SPR a été adopté par la commission plénière en ce qui concerne les programmes de dessin, travaux manuels et travaux à l'aiguille. Rappelons brièvement qu'il s'agit d'une synthèse de ces trois programmes sous le nom « d'activités créatrices ». Cette synthèse est réalisée pour les programmes des trois premières années. Elle fait l'objet d'une nouvelle étude pour les programmes de la quatrième année.

D'autre part, notons qu'un observateur de nos collègues secondaires a été admis dans la commission.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Vu l'importance de la matière qui sera soumise aux délégués romands, deux assemblées sont prévues ; une convocation précise sera adressée aux intéressés, mais les dates suivantes peuvent déjà être retenues :

24 avril 1971 : ordre du jour statutaire, rapport de gestion et questions administratives. Lieu à déterminer.

12 juin 1971 : assemblée extraordinaire, à l'ordre du jour, examen et décisions à propos du rapport « structures ». Lieu à déterminer.

ÉDUCATION PERMANENTE

Afin de tenter de mettre en pratique les thèses votées lors du dernier Congrès SPR, le CC a approuvé la constitution d'une commission chargée d'étudier le problème.

Un mandat précis lui sera donné mais l'on peut déjà affirmer qu'elle se préoccupera des problèmes posés par la disparité des formations du corps enseignant romand.

EFFECTIF

Notre caissier central nous communique les chiffres suivants :

SPV :	2285	membres
SPJ :	1019	membres
SPN :	518	membres
SPG :	500	membres
SPF :	484	membres
SPVal :	479	membres
Total :	**5285**	**membres,** effectif SPR

Remercions enfin la SPG qui reçut le Comité central d'une manière parfaite et fort sympathique.

FB

Rectification

Dans l'« Educateur » numéro 6 du 19 février 1971, dans la rubrique « Comité central SPR » et sous le titre « Conférence de Paris », nous écrivions que l'exclusion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal émanait de la FIAI. Cette information était erronée. En effet, la FIAI n'étant pas responsable de l'organisation de la rencontre de Dubrovnic, elle ne saurait être à l'origine de ces exclusions. Ajoutons d'ailleurs que la FIAI considère avec beaucoup d'intérêt et de sympathie la réunion prévue à Dubrovnic et se réjouit d'y voir participer la plupart de ses membres européens. Merci à son secrétaire général, notre collègue R. Michel, de cette précision.

Commission pour le choix de lectures

RAPPORT D'EXERCICE 1970

Des circonstances exceptionnelles nous ont contraints à reporter notre réunion habituelle à une date beaucoup plus tardive que d'ordinaire.

Cette année, nous avons fait un effort particulier qui s'est traduit par la parution de cinq feuilles, quatre de 8 pages et une de 16. Ces 48 pages rendent compte de 144 ouvrages dont 35 édités en Suisse, soit une proportion approchant le quart (24,3 % exactement). Ce nombre de 144 porte à 7561 le total des livres examinés par la commission à partir de ses débuts.

Si nous tentons une répartition, nous voyons qu'au cours de cet exercice 25 ouvrages étaient destinés aux tout jeunes lecteurs, 44 aux enfants de 10 à 16 ans et 75 aux bibliothèques populaires. Pour les enfants de 10 à 12 ans, nous comptons 16 titres d'aventures, 2 du genre policier, 4 petits romans, 2 contes, 3 biographies, 6 consacrés aux animaux et à la nature, 4 à la géographie et aux voyages, 1 à l'histoire, 3 aux loisirs, 1 à la poésie, 1 au théâtre et 1 aux sports.

Des ouvrages réservés aux bibliothèques populaires, 17 sont des romans, des nouvelles ou des récits d'anticipation, 7 concernent la biographie, l'archéologie et l'histoire, 5 sont des monographies, 4 des récits de voyages ou d'explorations, 6 envisagent des questions de langue et d'histoire littéraire, 5 les arts et le théâtre, 3 la poésie, 4 les sciences naturelles (animaux, etc.), 8 des idées philosophiques, la religion, la psychologie et l'éducation, 8 sont des aperçus techniques et économiques. Enfin, sous « Nous avons reçu » nous avons placé 8 titres soit de peu de valeur, soit s'écartant par trop de notre ligne.

A ce sujet, nous devons veiller (et le secrétaire a déjà écrit dans ce sens à des éditeurs) à ne pas nous laisser submerger par des ouvrages trop techniques ou d'ordre économique, en un mot par des spécialités qui ne sauraient intéresser la plupart de ceux à qui nous nous adressons.

Les maisons qui nous ont alimentés le plus — pas toujours le mieux ! — sont Gérard & Cie à Verviers (Belgique) dont les éditions Marabout sont diffusées par Spes, les éditions Larousse, Rencontre, Hachette, Bias, La Farandole et une douzaine d'autres parmi lesquelles l'OSL dont aucune brochure n'est omise.

La commission n'a subi aucun changement. Elle est composée de Mme J. Gauthey-Urwyler, Lausanne, présidente, M. P.-M. Farron, Tramelan, vice-président, Mme N. Mertens, Vandœuvres, M. M. Evard, Fontainemelon et A. Chevalley, Lausanne, secrétaire-caissier. Toutefois, si une conception nouvelle de l'« Educateur » devait être adoptée, un profond remaniement nous atteindrait aussi. Pour l'instant, nous demeurons dans l'expectative.

COMPTES

1970		**DOIT**
15 févr.	Solde actif 1969	1178.40
27 janv.	Subv. 1970 Etat de Vaud	300.—
9 mars	Subv. fédérale 1970, Dép. intérieur	700.—
30 juin	Subv. Société pédag. Neuchâtel 1970	200.—
29 oct.	Subv. 1970 Etat de Genève	200.—
3 nov.	Subv. 1970 Société pédag. Genève	200.—
3 nov.	Subv. 1970 Société pédag. Vaud	200.—
4 nov.	Subv. 1970 Etat de Berne	150.—
12 nov.	Subv. 1970 Etat de Neuchâtel	100.—
31 déc.	Intérêt s/c. cour. BCV	9.97
1971		
26 janv.	Subv. 1970 Société pédag. Jura bernois	200.—
26 janv.	Subv. 1970 Société pédag. Suisse romande	250.—
26 janv.	Bonification Imprim. 7 1/2 % de 2015.10 fr.	151.15
	Total du doit Fr.	**3839.52**

1970		**AVOIR**
15 févr.	Séance annuelle, repas, déplacements	196.55
31 mars	Imprimerie Corbaz : 2000 fiches analyse	176.—
21 déc.	Honoraires 1970 du secrétaire-caissier	300.—
31 déc.	Frais s/c. cour. BCV	2.18
31 déc.	Impôt compte courant BCV	2.99
1971		
26 janv.	Impression bulletin bibliogr. 1re f. 8 p.	294.85
	» » » 2e f. 8 p.	296.70
	» » » 3e f. 8 p.	299.05
	» » » 4e f. 8 p.	296.50
	» » » 5e f. 16 p.	828.—
26 janv.	Frais de brochage 1970	108.—
26 janv.	Frais de bureau : envois, corresp. etc.	50.15
	Total de l'avoir Fr.	**2850.97**
	Pour balance, **solde actif 1970 Fr.**	**988.55**
	Fr.	**3839.52**

Le secrétaire-caissier : *A. Chevalley.*

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. **E. B. Hinloopen,** prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

A NEUCHATEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

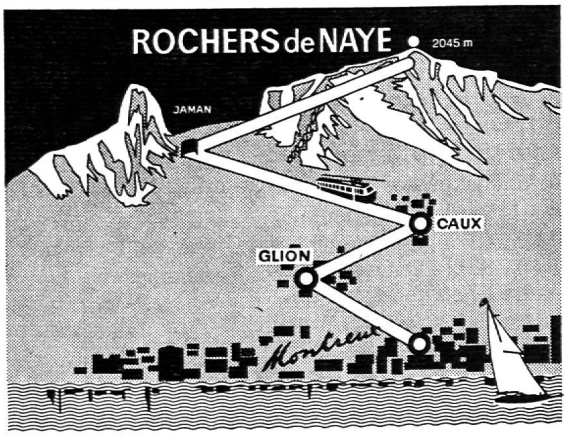

ROCHERS-DE-NAYE s/Montreux – 2045 m.

Le panorama le plus grandiose de Suisse romande.

Jardin alpin. Hôtel-Restaurant. Dortoirs. Prix spéciaux pour écoles.

Documentation gratuite et renseignements : MOB, 1815 Clarens, Tél. 61 55 22

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne.**

Cours d'italien

Un cours d'italien destiné à des débutants est à nouveau organisé par la Société pédagogique vaudoise ce printemps. Il se déroulera à Lausanne, chaque lundi, dès 17 heures.

Le cours pour élèves dits avancés se poursuivra, le lundi également. Il est ouvert à tous ceux et celles qui possèdent déjà les connaissances élémentaires.

Les inscriptions sont à faire parvenir sans tarder au secrétariat central SPV, Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

Le secrétaire central.

Du côté de « Vacances des jeunes »

Poursuivant sa progression régulière, « Vacances des jeunes » dispose maintenant, à Arzier, d'une maison convenant à des séjours de 30 jeunes. D'autre part, l'association installera, dès la fonte des neiges, une cuisine et un économat dans le petit bâtiment du Lieu (deuxième étape de la construction d'un centre de vacances pour les jeunes).

Au fur et à mesure que les installations se perfectionnent, les camps organisés présentent un éventail plus élargi.

C'est ainsi qu'en 1971 nous pourrons prendre, à Arzier des garçons et des filles dès l'âge de 12 ans. Deux sessions mixtes de trois semaines chacune se dérouleront en juillet et août. Le camp du Lieu recevra les garçons de 13 à 14-15 ans, en deux sessions de trois semaines, également. Un groupe de grands garçons pourra accomplir une randonnée dans le Jura français.

Outre cette gradation offerte par les camps fixes-rayonnants d'Arzier et du Lieu, les jeunes gens et jeunes filles de 15-16 ans auront la possibilité de participer à l'un des camps itinérants prévus dans le Midi de la France : l'un en Haute-Provence et aux environs de La Ciotat, l'autre dans les Cévennes et la région de Sète. Ces deux voyages en France font suite à la première expérience mise au point en 1970 : déplacements en train, car ou à pied, logement sous tentes de trois places. Deux couples accompagneront chaque groupe de 24 jeunes.

Au total, les camps de 1971 grouperont quelque 200 jeunes de 12 à 15-16 ans. Les inscriptions pour les Lausannois (écoles primaires et secondaires) se feront en collaboration avec le service des activités parascolaires et le service médical de la direction des écoles.

En juin, la maison d'Arzier recevra deux sessions de colonie maternelle. L'organisation technique et l'encadrement en seront assurés par un groupe de responsables connaissant parfaitement les exigences des collectivités de jeunes enfants.

Enfin, notre association organise en faveur des adolescents débiles mentaux et handicapés de Pro Infirmis, en septembre, un camp spécial à Arzier. Là encore, il faut une organisation très poussée, ainsi qu'un encadrement à la fois nombreux, compétent et dévoué.

Ainsi, l'hiver n'est point saison morte pour le comité de « Vacances des jeunes », comité, rappelons-le, formé essentiellement d'enseignants.

Merci à tous les collègues, aux sections et associations qui veulent bien s'intéresser à nos efforts, les appuyer et les encourager et, souvent, y participer.

Merci à tous les enseignants qui réserveront, en avril, bon accueil à notre appel à leur générosité.

Marcel Barbey.

Admissions à l'Ecole normale

Quatre cent trente et un candidats se sont inscrits cette année aux concours d'admission dans les diverses sections de l'Ecole normale (434 en 1970).

Les concours, décentralisés, ont eu lieu simultanément dans les trois écoles de Lausanne, Yverdon et Montreux.

Comme ces années dernières, le département s'est fondé pour décider de l'admission sur les résultats des épreuves traditionnelles et, dans une certaine mesure, sur ceux d'un examen psychologique portant sur les aptitudes mentales, la personnalité, les intérêts et motivations des candidats. Compte tenu de la situation actuelle du recrutement dans le personnel enseignant primaire, du niveau des aptitudes que requiert la profession d'enseignant et des possibilités en locaux qu'offrent les Ecoles normales de Lausanne et d'Yverdon, et les classes ouvertes à Montreux au printemps 1968, le département a pu admettre en février 1971 :

81 candidats dans la section des instituteurs primaires ;
112 candidates dans la section des institutrices primaires ;
38 candidates en section des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine ;
7 candidates dans la section des maîtresses pour les classes de couture,

soit au total 238 candidats (242 en 1970) qui seront répartis dès le 13 avril prochain dans les Ecoles normales de Lausanne (125), d'Yverdon (67) et les classes de Montreux (46).

Il n'est pas tenu compte dans les nombres indiqués ci-dessus de l'effectif des classes de formation pédagogique qui ont accueilli en automne 1970 12 jeunes gens et 50 jeunes filles, porteurs d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent, et qui seront à la disposition du Service de l'enseignement primaire après dix-huit mois d'études et stages complémentaires.

Postes au concours

Lausanne, le 7 mars 1971.

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire **bureau du personnel,** place de la Cathédrale 6 1005 Lausanne, jusqu'au **20 mars 1971** dernier délai.

BUSSIGNY p/Lausanne

Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

COLOMBIER (Groupement scolaire pour les classes supérieures) — **1111 Colombier**

Maître de classe supérieure.

Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

CORCELLES p/Payerne

Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

YVORNE

Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 13 avril 1971.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge **1255 VEYRIER-GENÈVE**

Convocation

Mardi 30 mars à 20 h. 15 précises.
Ecole des Promenades à Carouge.
Assemblée générale ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Admissions.
3. Recrutement.
4. CIRCE : Etude du milieu — Géographie — Histoire — Sciences.
5. Semaine de 5 jours.
6. Divers et propositions individuelles.

Nous comptons sur une participation massive de nos membres. *Le comité.*

Compte rendu de la séance de délégations du 27 janvier 1971

A l'ordre du jour de cette séance convoquée par la DEP :

1. Revalorisation des traitements.
2. Activités parascolaires.
3. Recrutement.
4. Divers.

1. REVALORISATION

En réponse à M. Christe qui remarque que les démarches communes primaires-secondaires ne se sont pas poursuivies, R. Grob précise que c'est avec l'accord de la SPG que les secondaires ont poursuivi seuls les pourparlers. La SPG n'a pas encore pris de position en ce qui concerne une grève éventuelle.

La DEP nous transmettra dès que possible le document de base relatif aux aménagements d'horaire et à l'année de congé qui sont proposés aux enseignants secondaires. Sur la base de ce document, la SPG étudiera les adaptations possibles en ce qui concerne l'enseignement primaire.

2. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Mlle Schnyder rapporte sur ce sujet. Elle démontre, chiffres à l'appui que la DEP a consenti de gros efforts pour développer l'ensemble de ces activités. Malheureusement, le personnel qualifié fait souvent défaut. A ce sujet, la SPG demande quelques précisions, notamment en ce qui concerne l'enquête faite au printemps 1970 au sujet d'une possibilité de travail à temps partiel.

Rép. DEP : les personnes concernées et ayant répondu négativement à l'enquête de 1970, désirent trouver un emploi à proximité immédiate de leur domicile et souvent pour quelques heures seulement. Il n'est pas toujours possible de donner satisfaction à tous.

Question SPG : certaines personnes se trouvent bloquées par un engagement pris vis-à-vis du service des contributions publiques, ceci afin de pouvoir bénéficier d'un allégement d'impôts (lors d'un congé prolongé par exemple). Ne pourrait-on conclure un arrangement avec le Département des finances ?

Rép. DEP : la direction va poser la question au service compétent.

M. Christe signale encore deux initiatives de M. Ph. Aubert :

a) expérimentation d'un matériel audio-visuel dans quatre classes du cours de français ;
b) convocation de séminaires pédagogiques pour le personnel des classes gardiennes.

D'autre part M. Christe signale que la pénurie est surtout sensible au niveau des études surveillées. Il prie la SPG d'intervenir auprès de ses membres pour favoriser un meilleur recrutement. Il fournit enfin quelques précisions au sujet du cours de culture italienne. Tout est mis en œuvre pour que ces cours ne créent qu'un minimum de perturbations sur le plan scolaire. Cependant, la DEP n'a que peu de pouvoirs car des conventions entre l'Italie et la Suisse existent et règlent directement les modalités d'accord.

4. DIVERS

Il s'agit essentiellement d'informations données par la DEP et concernant :

— Le concordat (dispense d'âge ramenée au 31 octobre).
— Une table ronde organisée par M. Cavadini et concernant l'enseignement du français a montré une parfaite identité de vue entre les deux ordres d'enseignement (primaire et secondaire).
— CROPS (Commission romande de prospective scolaire). Une étude est en cours, menée par MM. Cavadini et Roller.
— Lecture. CIRCE a donné son accord à l'expérimentation d'une nouvelle méthode d'apprentissage (5 classes expérimentales par canton).
— IRDP (Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques). L'IRDP comporte deux sections : recherche et documentation.
Un 3e secteur devrait être créé : celui des moyens d'enseignement. M. Christe souhaite vivement qu'il se réalise et demande l'appui des enseignants.
— M. Christe remercie la SPG pour son rapport sur les matières à enseigner. R. Grob précise qu'il s'agit là d'un document de travail et non d'une doctrine de la SPG et qu'il ne faut pas en interpréter le contenu en fonction de la composition de la commission ! Plusieurs de ses membres n'ont d'ailleurs participé qu'à quelques réunions.
— Le SSJ, en collaboration avec M. J. Hertig, a introduit, à titre expérimental, des exercices de redressement et de posture visant à combattre les anomalies de ladite posture. En cas de succès, une généralisation est envisagée.
— Semaine de cinq jours. Une commission parlementaire s'occupe du problème et entendra la SPG. La DEP souhaite que les parents soient également consultés sur la répartition des vacances annuelles.
— La DEP remercie la SPG pour la distribution du matériel aux maîtresses enfantines et pour l'excellente collaboration avec le centre de documentation.

— Rapports d'inspection. R. Grob désire quelques précisions au sujet de la remise d'une copie du rapport à l'intéressé.

Rép. DEP : cette procédure n'est pas obligatoire, mais beaucoup d'inspecteurs remettent un double aux instituteurs. Cependant aucun document ne peut être utilisé contre un maître sans qu'il n'ait pu en prendre connaissance.

— Candidats de 1re année. R. Grob s'étonne du grand nombre d'échecs à l'examen de musique et souhaite que les candidats concernés puissent repasser un examen dans les mois à venir.

Rép. DEP : le règlement actuel est sans équivoque et la SPG l'a approuvé ! Si la SPG veut proposer une modification dudit règlement, elle peut le faire, mais pour les cas cités ci-dessus, la décision est irrévocable !

— Cours de perfectionnement. M. J. Mermoud remercie la DEP d'avoir organisé très rapidement le cours de mathématique sur la rive gauche et exprime le vœu de voir bientôt d'autres cours s'ouvrir à l'école des Promenades.

3. RECRUTEMENT

Si je me permets de traiter ce point 3 de la séance de délégations, après les divers, c'est pour pouvoir établir un parallèle entre les propositions de la DEP et les prises de positions de la SPG (propositions du comité approuvées par l'assemblée générale ordinaire du 23 février 1971, à laquelle assistaient 150 personnes).

Propositions DEP

La DEP constate que les efforts consentis pour améliorer le recrutement ont si bien réussi qu'il devient nécessaire de remettre en cause l'opportunité de maintenir certaines mesures transitoires prises au cours de ces dix dernières années. Il devient en effet évident (pour la DEP) que nous tendons vers une situation difficile dans les secteurs enfantins et spécialisés où, selon les données statistiques portant sur 6 ans, on arriverait, dès 1973, à une « pléthore » de personnel. Pour le secteur primaire, les mêmes problèmes risqueraient de se poser dès 1976.

La DEP propose donc un certain nombre de mesures pour freiner cette « pléthore » :

1. Suppression des dérogations d'âge et de nationalité pour l'accès aux EP.
2. Suppression du diplôme de CG organisé par le département.
3. Réinstauration du concours d'admission aux EP.
4. Accès en 2e primaire pour un certain contingent de maîtresses enfantines.
5. Eventuellement renoncer aux jardinières d'enfants et attribuer les classes de 1E aux titulaires enfantines.
6. Par contre, et jusqu'à plus ample informé, la DEP n'envisage pas de renoncer au nouveau diplôme de CG (3 ans d'études dans une école dite de culture générale et qui grouperait la section CG de Voltaire et les diverses sections de l'école supérieure ménagère !). Ce diplôme donnerait accès aux EP, classes enfantines.

Contrepropositions SPG

A ces prises de position, la SPG formule des contrepropositions, non sans avoir fait remarquer à la DEP le temps très court qui lui est imparti pour le faire. Elle souhaite que dans un premier temps, ne soient arrêtées que les mesures les plus urgentes et nécessaires.

La SPG précise d'autre part que dans toute situation nouvelle (que ce soit en période de crise ou de « pléthore ») elle joue régulièrement un rôle modérateur alors que la DEP a souvent tendance à envisager des mesures plus radicales ! (Réf. : données statistiques de 1964-1967-1969 et 1971.)

La SPG propose donc :

1. De maintenir le statu quo. Il apparaît en effet difficile de ne pas laisser la porte ouverte aux dérogations qui doivent se discuter de cas en cas.
2. Suppression du diplôme de CG, mais développement du Collège du soir et conditions d'études améliorées. (Il convient de maintenir le statu quo pendant une période transitoire et ce à l'intention des personnes en cours d'études.)
3. Proposition rejetée.
4. La SPG demande le libre passage entre les différents ordres d'enseignement (enfantin ou spécialisé, primaire, cycle) selon des modalités à définir (complément de formation, stages, nombre d'années d'enseignement, etc.).
5. Création d'une formation nouvelle pour les jardinières qui, après avoir obtenu le diplôme de CG recevraient :
   a) un complément de CG ;
   b) une formation psychologique adaptée à l'âge des enfants ;
   c) une formation pédagogique.
6. UNE PRIORITÉ DOIT DÉSORMAIS ÊTRE ACCORDÉE AUX PORTEURS D'UNE MATURITÉ (ou d'un titre jugé équivalent) y COMPRIS DANS LES SECTEURS ENFANTINS ET SPÉCIALISÉS.
   Ce serait dévaloriser gravement et irrémédiablement le secteur enfantin que de reconnaître le nouveau diplôme de CG !
7. De diminuer les effectifs des classes. Un abaissement progressif qui toucherait successivement l'enseignement enfantin, spécialisé puis primaire, permettrait de résorber partiellement les « surplus » !
8. De profiter de la situation actuelle pour tenter des expériences telles que :
   — classes à mi-temps ;
   — cours de perfectionnement prévus dans le cadre de l'éducation permanente, etc.

   Les congés (maternité) pourraient être prolongés.

Il est évident que je ne saurais avoir analysé la situation dans le détail et qu'il ne s'agit là que de quelques grandes lignes d'une politique générale. Le dialogue avec la DEP est maintenant engagé. Lors de la prochaine délégation, nous espérons qu'un sérieux pas en avant pourra être fait. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de la situation.

Genève, le 2 mars 1971.

J. Mermoud.

Tableau comparatif des traitements enfantins, primaires et secondaires

(Prière de se référer à l'article de l'« Educateur » N° 8, pp. 168-169.)

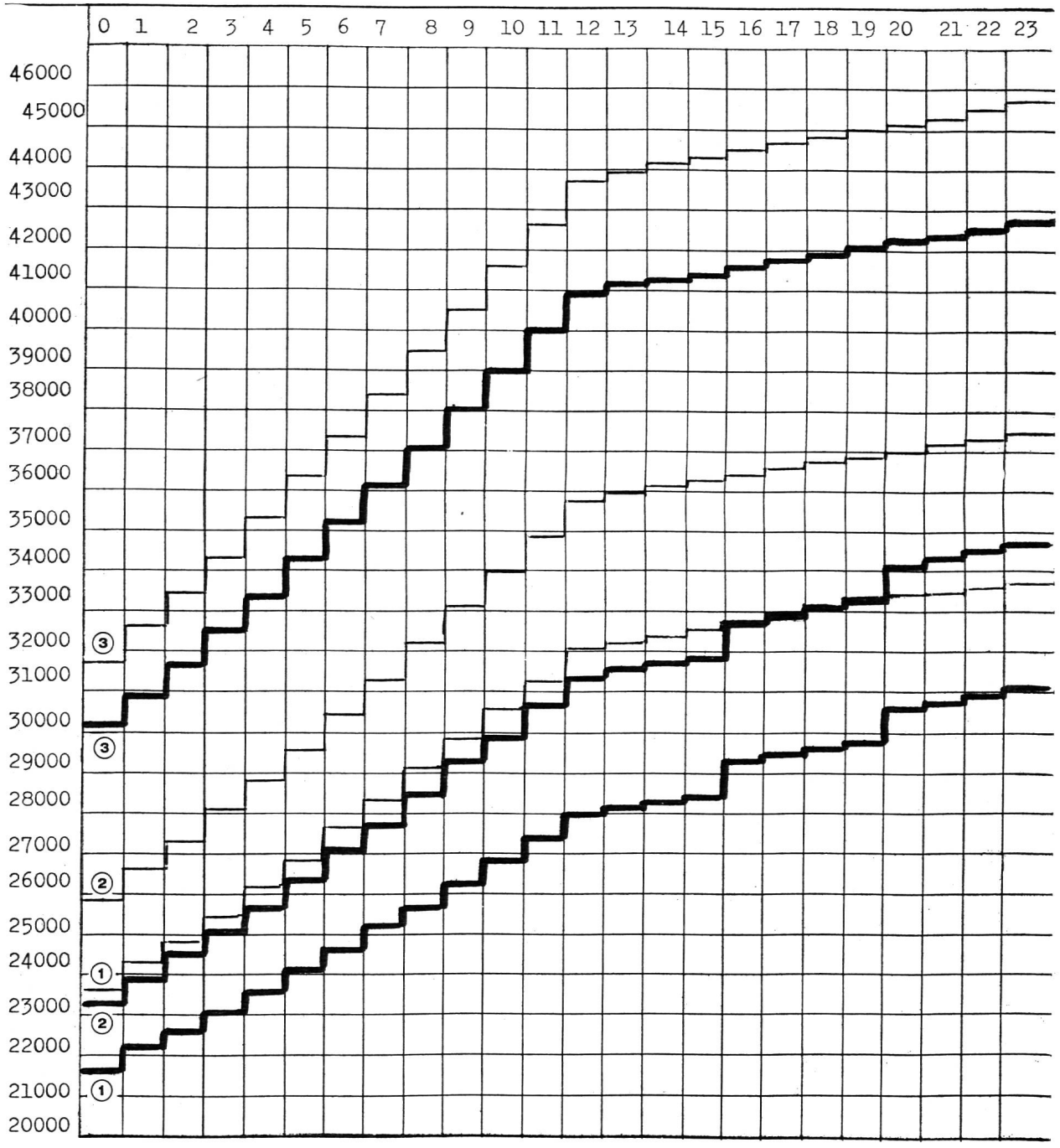

Dans ce graphique sont comprises : les allocations de vie chère (6,5 %) et provisionnelle de 7 % (minimum 1960 fr.) ainsi que la prime de fidélité dès la cinquième année.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Dans les sections

VAL-DE-TRAVERS

Comité pour 1971

Président : Gérald Bouquet, 2115 Buttes.

Vice-présidente : Mlle Henriette Troesch, 2114 Fleurier.

Secrétaire : Fred Siegenthaler, 2108 Couvet ; Arthur Grossenbacher, 2114 Fleurier.

Caissier : Georges Müller, 2108 Couvet.

Délégué au CC : Gérald Bouquet.

Suppléant : Pierre Liebe, 2108 Couvet.

Délégués à l'AD : Léo Coulot, Couvet, Georges Müller, Couvet, Marcel Cornuz, Le Sapelet.

Suppléantes : Mlle Marie-Rose Berthoud, La Côte-aux-Fées, Mlle Claude-Anny Vermot, Les Verrières.

Délégué à l'AD/SPR : Georges Bobillier, Couvet.

Suppléants : René Brenneisen, Boveresse et Gérald Bouquet, Buttes.

Extraits du rapport du président

Une bonne partie des activités de nos sections revêt inévitablement un caractère routinier. Cette constatation ne signifie nullement que notre corporation accuse un défaut d'imagination ou un manque d'originalité. On pourrait toutefois souhaiter que notre société de pédagogues joue un rôle plus marquant sur le plan culturel d'une région. La section du Val-de-Travers a tenté d'imprimer aux tâches routinières un certain caractère d'originalité. C'est ainsi que les assemblées administratives, agrémentées d'un piment épicurien, ont connu une belle affluence, tant au chalet d'Illars qu'à La Côte-au-Fées. Une journée des familles à la Robella, une conférence de notre collègue A. Ischer sur la flore protégée et les moyens de la sauvegarder furent les éléments de détente et de culture de l'année.

La section du Val-de-Travers, par son caractère paisible, serein, dénué de tout esprit contestataire tapageur et orgueilleux apporte un appui efficace et constructif à la SPN. Elle accorde son entière confiance au Comité central et aux collègues qu'elle a mandatés. Elle ne saurait donc admettre que les règles de bonne tenue, d'ordre et de courtoisie soient bafouées. C'est pourquoi elle s'élève contre l'utilisation abusive des règlements qui, dépouillés de leur esprit, conduit la démocratie à un régime d'intrigue, de mesquinerie et d'arbitraire.

Les grands problèmes se règlent aujourd'hui sur le plan cantonal, voire sur le plan romand. La contribution la plus efficace que puisse offrir une section n'est point d'ergoter sur les statuts, mais d'examiner dans une atmosphère empreinte à la fois de bonhomie et de sérieux, dans un climat de bonne volonté, de confiance et d'amitié, la vertigineuse évolution de notre petit royaume pédagogique.

Ce climat, la section du Val-de-Travers le connaît ; aussi ses responsables peuvent accomplir leur travail dans de bonnes conditions. Six nouveaux collègues ont, au cours de l'année, demandé leur admission dans la section. Une intense propagande doit se poursuivre, dans chaque collège et individuellement. Au moment où le Département de l'instruction publique déclare considérer la SPN comme le porte-parole de tout le corps enseignant primaire et préprofessionnel, l'attitude des collègues qui se tiennent en dehors de notre association est intolérable.

Les échanges de vue sur les questions importantes, telles que la revalorisation des traitements, l'intégration de la section préprofessionnelle, les nouvelles structures de la SPR sont de plus en plus nécessaires. Ils contribuent à éclairer le Comité central et les collègues chargés de négocier avec les représentants du DIP.

Le président Bouquet termine en comparant les activités de sa section aux deux tours de la cathédrale de Chartres, l'une aux lignes pures et classiques, symbole de la routine, l'autre aux formes pleines de fantaisie romantique, évoquant l'imagination. La SPN est assez grande pour devenir le lieu où peuvent s'élever les deux tours du classicisme et du romantisme, où se rencontrent la rigueur des travaux à accomplir et la fantaisie qui enchante l'existence. La SPN est assez forte pour assurer la dignité du pédagogue et son humble bonheur. Elle est assez vaste pour être le lieu de toute la communauté humaine.

GB.

BOUDRY

Comité pour 1971

Président : Jean-Jacques Bolle, Boudry.

Vice-président : Gilbert Philippin, Corcelles.

Secrétaire : Roger Schwab, Colombier.

Caissière : Mlle Anne-Marie Gentil, Colombier.

Assesseurs : André Aubry, Peseux ; Yves Demarta, Bevaix ; Marc-Antoine Grandjean, Boudry ; Jean-François Kuenzi, Bôle.

Délégué au CC : Gilbert Philippin.

Suppléant : Georges-André Monnier.

Délégués à l'AD : Liliane Hertig, Mlle Françoise Kunz, Yvon Christen, Jean-François Kuenzi.

Extraits du rapport du président

Au cours de l'année, le comité de la section s'est trouvé en face de nombreux problèmes dont plusieurs ne sont pas encore résolus. Il s'agit, en particulier, de l'intégration de la section préprofessionnelle au service de l'enseignement secondaire. Ce problème s'est cristallisé lors de la nomination d'un sous-directeur au centre multilatéral du CESCOLE. Devant l'exigence formulée par la commission de l'école, d'une licence ou d'un titre équivalent, les enseignants du district se sont opposés à une intégration préconisée en haut lieu, estimant qu'elle aurait plutôt l'allure d'une « absorption » si des garanties sérieuses ne nous sont pas données. Tout le monde connaît les résultats immédiats de la ferme attitude du Comité central dans cette affaire : constitution d'une commission paritaire chargée d'étudier les modalités de l'intégration, et mot d'ordre concernant les mises au concours de postes au CESCOLE.

Malgré de multiples interventions, tant du comité de section que du Comité central, la commune de Boudry a maintenu sa position négative quant à la représentation des enseignants de la commune dans une commission d'étude pour la construction d'un nouveau collège.

CENTRE D'INITIATION AU CINÉMA

Activités en 1971

INTRODUCTION

Publicité, télévision, revues illustrées, cinéma sont des moyens de communication importants pour nos élèves.

Comment aider les jeunes spectateurs à maîtriser les injonctions de l'image ? Comment leur apprendre à tirer un meilleur parti des meilleures réalisations du cinéma, de la télévision, des reportages ?

Par la pratique de reportages, d'interviews, de tournages, nos élèves peuvent aborder concrètement les problèmes de l'image : style, montage, objectivité, éthique, et, petit à petit, se fixer un certain nombre d'exigences dans la consommation de l'image.

Les enseignants trouveront d'ailleurs dans la pratique des interviews, des reportages..., une responsabilité de réanimer leur enseignement et de donner un nouvel intérêt à leurs leçons de français ou de géographie, par exemple.

En 1971, le Centre d'initiation au cinéma (CIC) organise toute une série de cours à l'intention des enseignants : ces cours sont gratuits ; le matériel, les appareils et la pellicule sont fournis par le CIC.

Un enseignant qui a suivi un cours et effectué les travaux pratiques prévus peut ensuite emprunter gratuitement les appareils correspondants, à l'intention de ses élèves :
1 appareil photo pour 2 ou 3 élèves ;
1 enregistreur pour 2 ou 3 élèves ;
1 caméra pour 4 ou 5 élèves.

Un cours forme un tout ; il comporte une partie pédagogique liée à la formation du jeune spectateur, et une partie technique aboutissant à la réalisation de travaux pratiques ; on s'inscrit pour l'ensemble du cours.

Les frais de déplacement peuvent être remboursés aux participants.

DÉCOUVERTE DE L'IMAGE

Ce cours s'adresse tout particulièrement aux institutrices du degré inférieur et de 3e année.

Séances les mercredi 2 juin, 9 juin, 23 juin 1971.

2 juin

a) Les problèmes actuels « L'enfant d'aujourd'hui et l'image ».

b) Information sur la perception visuelle de l'enfant. Comment l'enfant s'insère-t-il dans cet environnement de « substituts » ?

c) Présentation de travaux et expériences réalisés dans les classes du canton.

9 juin

a) Présentation de travaux (jeux, exercices, activités créatrices visant à l'observation de l'image, à son interprétation, à l'association d'images, à la compréhension de la séquence).

b) Préparation par les participants d'un de ces jeux en vue de son application dans leur classe. Cette application se fera dans la quinzaine séparant cette séance de la suivante et dernière, le mercredi 23 juin.

23 juin

a) Séminaire de discussion : présentation et critique des travaux et résultats apportés par les participants.

b) Information sur le matériel disponible : bibliographie, jeux diapositives, films, etc.

Le cours donne droit à l'emprunt des dias et jeux. Délai d'inscription : 15 mai 1971.

PHOTOGRAPHIE

Réalisation de scénarios — réalisation de reportages — familiarisation avec nos trois types d'appareils.

12 mai

Information technique — manipulation des appareils — exercices pratiques de prises de vue.

19 mai

Information : la photographie à l'école, quelques présentations. Formation des équipes — élaboration et réalisation de scénarios photos — technique de la cellule photo, de la macrophoto.

26 mai

Montage du scénario — technique. Le reportage : séminaire sur des reportages professionnels.

Préparation des reportages noir-blanc et dias — technique de la cellule photo, de la macrophoto.

2 juin

Réalisation du reportage noir-blanc avec texte (montage et mise en pages jusqu'au 16 juin) — équipe du CIC à disposition au CIC pour dépannage, conseils techniques et macrophotographie.

16 juin

Affichage du reportage noir-blanc. Manipulation des appareils 24 x 36 pour dias. Présentation d'un magazine TV. Réalisation du reportage en dias.

30 juin

Présentation orale des reportages dias. Information générale : Le travail avec les classes, matériel en prêt, etc.

Le cours donne droit à l'emprunt des appareils photo. Délai d'inscription : 1er mai 1971.

SON

Technique de la prise de son, du repiquage, du montage — réalisation d'interviews, de reportages.

15 septembre

Informations techniques — manipulation des appareils, exercices pratiques d'enregistrement — brèves interviews.

22 septembre

Information : l'enregistrement à l'école ; quelques présentations. Formation des équipes — Réalisations de brèves interviews — critique. Entretien avec un reporter et écoute de quelques exemples de reportages.

6 octobre

Technique du « repiquage » et du montage — mixage. Préparation du reportage.

Le reportage principal sera réalisé du 6 octobre au 10 novembre. Pendant cette période les participants pourront recourir en tout temps à l'équipe du CIC.

10 novembre

Audition des reportages et séminaire critique. Remise aux participants de diapositives. Préparation de la sonorisation de dias — mise en route du montage.

Entre le 10 novembre et le 24 novembre : réalisation de la bande son.

24 novembre

Présentation des montages audio-visuels — séminaire critique. Information générale : le travail avec les classes, le matériel en prêt, etc.

Le cours donne droit à l'emprunt des enregistreurs. Délai d'inscription : 1er septembre 1971.

CINÉMA : RÉALISATION DE FILM 8 MM

Familiarisation avec les nouvelles caméras super 8 et single 8.

1er septembre

Information : l'école et le cinéma 8 mm. — exercices pratiques de tournage.

8 septembre

Pratique du collage et du montage — connaissance du langage (films) — élaboration d'un scénario.

Entre le 8 septembre et le 13 octobre, les participants tournent leur scénario, par équipe de deux, indépendamment du cours.

29 septembre

Technique d'animation — réalisation des éléments animés des films en cours de tournage (titre, générique, etc.)

13 octobre

Visionnement des films tournés entre le 8 septembre et le 13 octobre, et de ceux réalisés la séance précédente — début du montage.

3 novembre

Fin du montage — application d'une sonorisation simplifiée aux films tournés.

17 novembre

Présentation collective des films réalisés — présentation des travaux d'élèves.

Information générale : le travail avec les classes, prêt de matériel.

Le cours du 1er septembre est facultatif pour les enseignants qui pratiquent couramment le tournage et le montage de films 8 mm.

Le cours donne droit à l'emprunt des caméras. Délai d'inscription : 30 juin 1971.

CINÉMA : IMAGES DE LA FEMME

Dates : 1er, 8 15 décembre 1971, 12, 19 janvier 1972.

Débordant le cadre strict du ciné-débat, le CIC propose une étude thématique de films.

On s'appuiera au départ sur des images publicitaires, des journaux féminins, des émissions de TV.

Images aliénantes, ou recherche d'une vision authentique : quelle image de la femme ressort des spectacles qui nous sont quotidiennement offerts ?

Programme :

Affiches, réclames et journaux féminins.
Emission de télévision.

Films de long métrage :
- Satyajit Ray : « Le Maître de Poste » (Indes 1961).
- V. Chytilova : « Quelque chose d'autre » (Tchéc. 1963).
- M. Forman : « Les Amours d'une blonde » (Tchéc. 1965).
- J. von Sternberg : « L'Ange bleu » (Allemagne 1930).
- L. Visconti : « Boccace 70 » (Italie 1961).
- E. F. Bender : « Helga » (RFA 1967).

Films de court métrage :
- Gesicht von der Stange (Visage tout fait)
- Kaczender : Sylvie
- Szabo : Toi
- Urchs : Contraste
- Borowczyk : Rosalie

Délai d'inscription : 15 novembre 1971.

COURS DE VACANCES

Montage audio-visuel

L'expérience faite en été 1970 nous encourage à organiser un nouveau cours de vacances, de cinq jours, au bord du lac de Joux. L'ambiance favorable du cours permet de travailler dans deux domaines : la photographie et l'enregistrement, et de réaliser un montage audio-visuel.

Dates : du lundi 23 août à 10 h. au vendredi 27 août à 18 heures.

Réalisation, son et image, d'un montage audio-visuel.

Prix : nourriture, logement ou taxes, pour les 5 jours :
- a) sous tente dans camping aménagé Fr. 55.—
- b) en dortoir sur matelas mousse Fr. 75.—
- c) en hôtel simple (nombre de places limité) Fr. 100.—

Familiarisation avec les appareils, formation technique des débutants.

Enquêtes et reportages sur divers thèmes :
- Rencontre avec un personnage
- Les loisirs : les vacanciers du camping
- Un chantier : le métier, le patron, les employés, les ouvriers étrangers
- Une usine
- Les étrangers
- La condition de la femme.

Prise de son et montage — Photographie, développement et agrandissement en laboratoire installé sur place par le CIC.

Parallèlement : projection de films, d'une émission TV. On peut s'inscrire même si on est débutant.

Le cours donne droit à l'emprunt des appareils de photo et des enregistreurs.

Délai d'inscription : 15 juin 1971.

Des précisions supplémentaires seront envoyées aux participants.

Suite du programme, page suivante

BULLETIN D'INSCRIPTION

1. Découverte de l'image :
Nom, prénom :
Ecole, classe :

2. Photographie :
Nom, prénom :
Ecole, classe :
Participera oui* non* à la séance facultative du 12 mai.

3. Son :
Nom, prénom :
Ecole, classe :

4. Tournage :
Nom, prénom :
Ecole, classe :
Participera oui* non* à la séance facultative du 1er sept.

5. Cinéma :
Nom, prénom :
Ecole, classe :

6. Cours de vacances :
Nom, prénom :
Ecole, classe :
Logement : camping* dortoir* hôtel*

7. Bus itinérant :
Nom, prénom :
Commune :

Ecole avec* sans* poste TV — avec* sans* projecteur 16 mm.
Autres classes dans même bâtiment : oui* non*
Il ne sera pas envoyé de convocation supplémentaire, sauf pour le cours de vacances.

ÉQUIPEMENT ITINÉRANT

Le Centre d'initiation au cinéma est maintenant doté d'un équipement itinérant sur bus.

Cet équipement est destiné à soutenir, dans leur activité, les enseignants travaillant dans de petites unités scolaires, pour lesquelles n'ont pas encore été consentis les achats d'un magnétoscope TV, d'un projecteur 16 mm., d'enregistreurs.

Parvenus à un certain degré de préparation de leurs élèves, ces enseignants pourront demander l'aide du CIC, pour une semaine de travail intensif dans le domaine des mass-média.

En principe le bus arrivera le lundi après-midi ; au cours d'un bref séminaire pratique, le matériel en prêt sera remis aux enseignants : un poste TV, un magnétoscope TV, un projecteur 16 mm., ainsi que des appareils photos, des enregistreurs ou des caméras pour les élèves.

Les enseignants profiteront de cet équipement pour faire voir aux élèves et analyser avec eux une émission TV, quelques films, et pour mettre en route les travaux pratiques de réalisation : reportages, interviews ou films 8 mm. Le vendredi ou le samedi, le bus reprendra le matériel de base, laissant aux élèves les appareils nécessaires pour leurs réalisations.

Le lundi ou en fin de semaine, un collaborateur du CIC pourrait aider les enseignants qui le désireraient, en travaillant avec les élèves.

En profitant de la présence de ce matériel, une soirée d'information sur les mass-média et l'école pourrait être proposée aux parents et aux autorités scolaires.

Un enseignant que cette nouvelle possibilité de travail intéresse s'inscrit pour un bref cours de formation pratique pour l'utilisation du magnétoscope TV.

Le lieu et la date seront décidés en fonction des inscriptions.

Délai d'inscription : 1er mai 1971.

Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Vous voulez rendre vos leçons plus intéressantes et plus attractives, obtenir un meilleur effet, avoir un auditoire captivé?

L'emploi de rétro-projecteurs dans les écoles, séminaires et instituts etc., ouvre la voie à une technique d'exposé claire, nette et précise. L'intérêt de l'auditoire augmente, celui-ci est captivé par la simultanéité de l'image et de la parole.

UTILISEZ DES RÉTRO-PROJECTEURS

Pour exposés dynamiques: Rétro-Projecteurs!

Avantages des rétro-projecteurs:

1 Emploi possible en salles éclairées ou en lumière du jour.

2 Evite au conférencier les allées et venues entre son pupitre et les cartes ou tableaux.

3 L'image est projetée derrière le conférencier qui peut ainsi toujours regarder en direction du public.

4 Compréhension plus facile des explications grâce à la présentation imagée et claire.

5 Projection à partir de documents transparents faciles à préparer soi-même.

6 Des compléments de texte et de dessins peuvent être constamment ajoutés pendant la conférence.

7 Projection facile d'images simples, composées, mobiles, en noir et blanc ou en couleur.

Demandez notre documentation ou une démonstration

Coupon

Je désire ☐ documentation ☐ démonstration d'un rétro-projecteur

P&S ME70

Nom/firme

Adresse

Téléphone

Messerli

A. Messerli SA
8152 Glattbrugg/ZH
Tél. 051 83 30 40

Département Audio-visuel

Genève : Salle de démonstration
80, rue de Lausanne Tél. (022) 31 22 80

La section a participé à toutes les activités entreprises sur le plan de l'association cantonale. Notamment elle a répondu aux enquêtes lancées par la commission pédagogique, qu'il sied de remercier pour son excellent travail.

L'organisation et le déroulement de l'assemblée trisannuelle, privilège revenant cette année à notre section fut une réussite.

L'effectif de la section s'est augmenté de six unités. Les 94 membres actifs inscrits au début de 1971 se répartissent comme suit : 55 SPN non syndiqués et 39 SPN affiliés à la VPOD. L'objectif le plus proche, dans ce domaine, est d'atteindre et de dépasser les 100 membres, ce qui nous donnera droit à un délégué de plus à l'AD.

Le programme culturel et récréatif comprit, outre la traditionnelle fondue, une excursion botanique au Creux-du-Van, sous la conduite du collègue Adolphe Ischer. La sécheresse fut la cause de la suppression de la sortie champignon. Enfin, à l'occasion de la « trisannuelle », nos membres eurent le privilège d'entendre et d'apprécier le récital du trio Chanteclair.

Les vœux du comité de section et de son président, le collègue J.-J. Bolle vont essentiellement dans le sens d'une prise de conscience plus grande de chaque membre, quant à l'importance d'une politique de présence. La sauvegarde et la valorisation de notre profession sont fonction de l'intérêt et de l'engagement de chacun dans le combat que nous livrons pour maintenir à la SPN sa qualité d'interlocuteur valable face aux autorités communales, aux partis politiques, au DIP.

L'école et les enseignants de tous les niveaux doivent rester les « valeurs sûres » qu'ils ont toujours été, et c'est le moment de nous battre si nous ne voulons pas être contraints d'abandonner nos principes et de subir tout ce que la société voudra bien nous imposer. Le président adresse des remerciements particuliers à ses collègues du comité, à ceux qui ont représenté la section dans diverses commissions, et plus particulièrement à Marc-Antoine Grandjean qui quitte la fonction de caissier qu'il a remplie à la perfection pendant plusieurs années.

GB.

VAL-DE-RUZ

La section du Val-de-Ruz a tenu récemment à Fontainemelon son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Claude Scheurer, instituteur aux Hauts-Geneveys.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance et adopté les comptes, l'assemblée a entendu le rapport annuel du président qui a brossé un tableau réaliste de l'activité de la section au cours de l'année écoulée.

Celle-ci a été marquée par la « trisannuelle » qui s'est déroulée à Boudry, une enquête sur la collaboration que souhaitent établir entre eux les membres des différents degrés de l'école primaire et préprofessionnelle, une conférence publique sur la drogue donnée à Dombresson, la participation du corps enseignant à l'élaboration du centre multilatéral de Cernier.

L'assemblée a émis le vœu que le Comité central s'inquiète du problème posé par le passage trop facile des élèves de cinquième en section classique et scientifique.

Nominations statutaires

M. Claude Scheurer, président et M. Serge Bouquet, délégué au Comité central ont accepté d'assumer leurs fonctions au plus tard jusqu'en 1972. Le comité sera composé de MM. Claude Scheurer, président ; Gabriel Ruedin, vice-président ; Jean-Jacques Spohn et Marcel Nicolet, secrétaires ; Mlle Marguerite Besson a accepté de renouveler son mandat de caissière.

Les vérificateurs des comptes seront MM. René Gretillat et Philippe Schaer. La section sera représentée à l'assemblée des délégués de la SPN par MM. Fritz Nussbaum et Francis Mathez ; M. Maurice Tissot fonctionnera comme suppléant. M. Jules-Auguste Girard représentera la section à l'assemblée des délégués de la Société pédagogique romande.

Règlement de discipline

M. Scheurer a donné ensuite connaissance de l'échange de correspondance qui a eu lieu entre le comité et le Conseil scolaire du Val-de-Ruz concernant le projet de règlement de discipline. Le corps enseignant n'avait pas été consulté au moment de l'élaboration de ce document. Le calendrier des vacances concernant la prochaine année scolaire ne satisfait pas les enseignants qui souhaitent que les vacances de fin d'année soient prolongées.

L'assemblée a pris connaissance des souhaits formulés par les maîtres préprofessionnels qui enseigneront au collège multilatéral de Cernier dès l'automne prochain.

Les enseignants souhaitent avoir leur mot à dire dans le problème de la répartition des classes.

Au sujet des programmes de la CIRCE les enseignants du Val-de-Ruz estiment ne pas pouvoir se prononcer sur ces programmes tant que ceux-ci n'auront pas été expérimentés.

A. S.

LE LOCLE

Comité pour 1971

Président : Pierre Brossin, Le Locle.

Vice-président : Pierre-André Pélichet, Les Brenets.

Caissier : Jean Huguenin, Le Locle.

Secrétaire procès-verbaux : Eric Benoît, Les Ponts-de-Martel.

Secrétaire corresp. : Mme Nelly Haesler, Le Locle.

Secrétaire conv. : Mme Raymonde Perret, Le Locle.

Secrétaire comité : Gilbert Landry, Le Locle.

Délégué au CC : Georges Bobillier, Le Locle.

Suppléant : Michel Ducommun, Le Locle.

Délégués à l'AD/SPN : Mme Madeleine Amez-Droz, MM. Laurent Donzé et Jean-Pierre Schallenberger.

Suppléant : Herbert Zill.

Délégués à l'AD/SPR : Mlle Michèle Favre et M. René Reymond.

Extraits du rapport du président

Un intense travail interne, sans préjudice toutefois des problèmes propres à toutes les sections, a marqué la vie de la section du Locle.

Soucieuse d'assumer pleinement sa qualité d'interlocuteur et de porte-parole des enseignants auprès des autorités locales, la SPL a affermi les relations qu'elle avait, et étendu les contacts dans un esprit de collaboration et d'efficacité. C'est ainsi, que, pionnière dans le canton, elle a établi avec la Commission scolaire du Locle un protocole d'accord qui règle les relations réciproques et leur confère un caractère de quasi-officialité.

L'action et l'impact de la section sur les problèmes scolaires de tout genre est ainsi rendu plus direct.

Au nombre des objets ainsi traités figurent la proposition par la SPL d'un nouveau règlement de discipline, des propositions de modifications au règlement de la commis-

sion scolaire, un projet d'étude quant à l'utilisation du collège du Crozot, récemment désaffecté, et la création, par l'autorité scolaire d'une commission mixte chargée d'étudier le problème des loisirs des jeunes, en rapport avec la fréquentation illicite, mais plus ou moins tolérée des bars à café par les élèves de moins de seize ans.

Le comité a préparé une refonte des statuts de section, lesquels ont été votés par une assemblée générale.

Des relations organiques ont été nouées avec l'Associations des professeurs de l'enseignement secondaire et de commerce (APESC). Un des premiers objectifs de ces contacts a été la constitution de commissions chargées d'étudier l'harmonisation des programmes et des méthodes d'enseignement des classes de 5e année, de I MP, de IC et de IS.

Cette collaboration a démontré que la discussion était possible et qu'un terrain d'entente existe. Dès lors, on peut envisager, voire souhaiter, qu'une collaboration plus intense encore s'établisse entre les associations, en vue de définir une politique scolaire locale commune.

Sur le plan cantonal, la section apporte à la SPN son concours actif en désignant des représentants dans les commissions au travail. Signalons en particulier que le président, Pierre Brossin fait partie de la délégation SPN dans la commission officielle chargée d'étudier l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire. A ce sujet, notre section n'a cessé d'affirmer qu'« intégration » n'était pas forcément synonyme de « multilatéralité » ainsi qu'on a parfois tendance à le laisser entendre.

Plusieurs collègues ont fêté au cours de l'année leur vingt-cinq ans, voire leur quarante ans de service. Ce sont : Mlle Georgette Brandt et M. Marcel Robert (40 ans) ; Mlle Angèle Chapatte, MM. Ernest Hasler et Charles Favre (25 ans).

En conclusion, le président Brossin lance en quelque sorte un mot d'ordre qui pourrait définir le sens de notre action : « Etre présent, partout et toujours, même là où nous ne sommes que tolérés, et surtout là où nous ne sommes pas désirés. »

GB.

La période de 45 minutes

Le bulletin No 2 du Département de l'instruction publique vient de nous l'apprendre : « Dans tous les enseignements, y compris à l'école primaire, la durée des leçons est de 45 minutes. »

On se souvient encore des difficultés énormes qu'avait semblé soulever cette revendication formulée il y a déjà près de dix ans par la SPN. N'avait-on pas, à l'époque, qualifié de « paresseux », un collègue qui avait osé émettre cette idée ? Pour la SPN, la généralisation de la semaine de cinq jours était liée à la réduction du temps-période. Le bon sens a enfin triomphé de l'application aveugle de règlements absurdes. Mais il a fallu dix ans pour cela.

GB.

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

Une mine d'idées pour vos travaux manuels

Dernièrement, à la suite de mon CAP, voulant ranger le matériel didactique que j'avais présenté, je m'aperçus de l'oubli d'un livre par l'un des experts. Heureusement, dirais-je, car dans la discussion qui suivit la critique des leçons données, il avait omis d'en parler.

Avec ma curiosité toute féminine, je partis bientôt à la découverte de ce manuel portant d'ailleurs un titre fort alléchant « Le passe-temps ».

Que trouve-t-on dans « Le passe-temps » ? Mille trouvailles à réaliser avec nos élèves au moyen des matériaux usuels les plus divers : tels papier, coquillage, écrous en cuivre, bambou, rhodoïd et aluminium, balles de ping-pong et cailloux, bouteilles en matière plastique...

En préambule sont présentés des renseignements concernant l'outillage et la technique. Les planches des motifs sont magnifiques, les explications et croquis simples tout en étant très complets.

Quant aux réalisations elles-mêmes... le choix en est si vaste que je me bornerai à vous citer la chouette en écrous de cuivre collés sur carton (il y en a trois autres modèles encore, le canard fait de cailloux superposés, les personnages en bouteilles plastiques peintes, le château en cartes à jouer, la 2 CV murale et toute une gamme de fleurs aux joyeux coloris.

Mais, ne divulguons pas trop les secrets de ce merveilleux guide de travaux manuels dont voici la référence : « Le passe-temps » par Noëlle Lavaivre paru aux Editions Hachette. On le trouvera notamment chez Naville et Cie à Genève ou dans les succursales de cette librairie. La dépense peu élevée, sera bien vite compensée par le plaisir que ce livre vous procurera.

M.-Louise Guinard, membre du comité SPF.

Démonstration

Le comité cantonal des CEMEA et la Maison Bregger, Tilleul, Fribourg, se font un plaisir de vous annoncer une démonstration de travaux manuels « Email à froid » qui se déroulera les 25, 26 et 27 mars 1971 dans les magasins de la Maison Bregger, à Fribourg. Cette démonstration, donnée par des experts, intéressera certainement tous les enseignants, et nous remercions les initiateurs. A noter que, dans le courant du mois d'avril se donnera une démonstration d'émail à chaud.

Ces démonstrations sont gratuites et sans obligation d'achat.

F. Raemy.

jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods.
Téléphone (038) 51 28 33 ou 51 13 76

Comité SPJ et présidents de sections

Séance du 27 janvier 1971, à Moutier

Le comité SPJ est représenté par H. Reber, président et A. Boillat, membre. Cinq sections sont représentées par leur président, celle de Porrentruy par Mlle A.-M. Choulat.

Invités : A. Perrot, membre du CIRCE. P. Jelmi, délégué SPR à CIRCE.

Excusés : F. Bourquin, rédacteur à « L'école bernoise ». F. Erard, correspondant à l'« Educateur ».

ORDRE DU JOUR :

1. Programmes CIRCE.
2. Congrès 1972 ?
3. Divers et imprévus.

1. PROGRAMMES CIRCE

Le président SPJ introduit la discussion. La SPR a désigné six représentants des enseignants à CIRCE. Sur le plan romand, la SPR est l'interlocuteur reconnu par la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique. Sur le plan jurassien, la SPJ seule est appelée à recevoir les remarques du corps enseignant concernant les programmes CIRCE. Finalement, P. Jelmi est désigné pour faire la synthèse de ces remarques ; il les présente à ses cinq collègues romands ; ensemble, ils parlent devant CIRCE au nom des enseignants romands.

P. Jelmi donne quelques précisions sur son mandat. Il insiste sur la nécessité d'une prise de conscience du corps enseignant romand. L'information a été faite. Pourquoi la base ne répond-elle pas ? Comment savoir ce que veut l'ensemble des collègues ? C'est précisément l'objet des séances de travail convoquées par la SPJ.

Le président expose les propositions au comité SPJ pour répondre au vœu de P. Jelmi :

1. Chaque président de section invite personnellement cinq à huit membres de sa section aux séances de travail. Un groupe de trente à quarante collègues devient intéressant et le travail efficace.
2. La SPJ, avec l'aide des sections, constitue un groupe de travail permanent sur lequel on peut compter pour l'examen des programmes.
3. La SPJ constitue un fichier du corps enseignant, par section, de la première à la quatrième année scolaire. Mais ce système suppose l'achat d'une machine à adresser. C'est le système le plus rationnel.

De la discussion, il ressort que les trois propositions sont à envisager, dans l'ordre présenté. Elles sont acceptées à l'unanimité.

La prochaine séance de travail — mathématique — est fixée à Moutier, le 24 février 1971, à 14 h., à l'Hôtel de la Gare.

Les présidents de sections s'engagent formellement à inviter des collègues, selon la première proposition acceptée. La presse corporative sera priée de faire un appel général.

2. CONGRÈS 1972 ?

Le comité SPJ avait posé deux questions aux sections : a) La formule actuelle des congrès est-elle encore efficace, ou peut-on en envisager une nouvelle ? b) Quels thèmes de rapport les sections présentent-elles ?

Aucune réponse écrite n'est parvenue au Comité central. Ce dernier, appuyé par A. Perrot, estime qu'il faudrait innover. Le débat fait ressortir l'accord unanime des présidents de sections. La proposition est faite de supprimer le rapport-thèse. Ne vaudrait-il pas mieux qu'une équipe de collègues présentent un sujet, engagent un débat et rédigent ensuite un rapport de synthèse à l'intention des sections ?

M. Barraud pense que le travail de la Commission SPJ pour la réforme des structures scolaires pourrait servir de thème de discussion du futur congrès. Cette commission va achever son travail. Il serait utile que l'ensemble du corps enseignant en prenne connaissance et se prononce.

Faut-il attendre jusqu'en 1972 demande le président SPJ ? Ne pourrait-on envisager un congrès extraordinaire en 1971, à la fin de l'automne, par exemple ? Nous aurions un thème tout trouvé. En 1972, rien n'empêcherait un congrès statutaire administratif qui s'occuperait essentiellement de la réforme des structures de la SPJ elle-même. C'est aussi un problème actuel.

Les propositions Barraud et Reber sont appuyées par tous les présidents. Le Comité central SPJ est chargé de faire figurer ces objets à l'ordre du jour de l'assemblée de printemps du comité général SPJ.

3. DIVERS ET IMPRÉVUS

Il est décidé que la même assemblée devra envisager sans plus tarder une augmentation des cotisations SPJ, la situation financière de la SPJ ne permettant plus de faire face aux futures tâches, ni d'honorer même symboliquement ceux qui se dévouent pour la collectivité (ex. P. Jelmi).

Le président rappelle enfin le rapport sur l'état numérique des membres des sections.

Séance levée à 16 h. 30.

Comité central

Séance du 9 février 1971 à Bienne

Présidence : H. Reber. **Présents :** J. Rothen, J. Prongué, G. Ruffino, H. Wust, A. Boillat, Y. Liechti, F. Bourquin.

Le président ouvre la séance en saluant Hélène Wust, membre du Comité central SPR. Le PV du 26.1.1971 est lu et accepté.

RÉSULTATS DU 27 JANVIER, MOUTIER

(Voir PV du 27.1.1971) H. Wust demandera, le 18.2.1971, à la commission des structures son accord à un éventuel congrès extraordinaire (en automne 1971), ce qui permettrait de choisir leur rapport comme base de congrès.

AFFAIRES COURANTES

Pâquier : 197 dons sont parvenus à notre caissier, totalisant une somme de 5056.55 fr.

CIRCE : le 24.2.1971, J. Prongué et Y. Liechti se rendront à Moutier pour la séance de travail du programme « Math ».

Ecole et la vie : le projet est à lire pour la séance du 9 mars. L'Ecole normale de Delémont invite le CC SPJ à la cérémonie du 125e anniversaire, le 31 mars.

DIVERS ET IMPRÉVUS :

J. Rothen demande où en est l'étude des statuts SPJ. Le président lui répond que le CC attend la décision du CG, de faire oui ou non un congrès statutaire SPJ.

Prochaine séance, le 9 mars à 17 h.

Un nouveau pas vers l'introduction de la mathématique moderne dans le Jura

VINGT CLASSES EXPÉRIMENTALES SERONT MISES SUR PIED DÈS LE PRINTEMPS 1971

Dans les réformes fondamentales qui transforment discrètement les structures et les réformes scolaires, l'école jurassienne tient à conserver son rang dans le peloton de tête des novateurs. Ses récents congrès, ses initiatives, ses commissions d'étude, ses groupes de travail, tels « L'Ecole et la Vie », ont donné une preuve de sa vitalité, de ses facultés d'adaptation aux grandes métamorphoses.

Dès le printemps prochain, elle fera une nouvelle démonstration de son dynamisme et de ses aptitudes à appréhender les phénomènes nouveaux...

L'INFORMATION PRÉCÉDA L'EXPÉRIMENTATION

C'est au printemps 1968 que débutèrent dans le Jura, les premiers colloques d'information de la mathématique moderne. Ils furent organisés sous le patronage de la Commission jurassienne des cours de perfectionnement, présidée par M. Albert Berberat, ancien inspecteur scolaire, et dirigés par MM. Emile Blanc, recteur du gymnase de Bienne et Mario Ferrario professeur. Une cinquantaine d'enseignants du Jura et de Bienne participèrent aux séances d'information à Delémont. Au terme de celles-ci, et en plein accord avec les inspecteurs scolaires et de la DIP, il fut décidé de porter le débat sur le terrain de l'expérimentation pratique. Ainsi, dès avril 1969, six classes pilotes englobant les trois degrés de l'école primaire furent créées en vue d'étudier dans nos écoles, de nouveaux programmes de mathématique. Cette phase exploratoire, qui s'est poursuivie tout au long de l'année 1970 et qui a abouti à des résultats très positifs, prendra fin en avril prochain, à l'exception d'une classe du degré supérieur qui poursuivra l'expérience jusqu'en 1972.

UNE SECONDE PHASE SUR UNE ÉCHELLE PLUS GRANDE VA DÉBUTER

En raison de l'imminence de la coordination romande, le CIM accordera une attention prioritaire au degré inférieur (1re à 4e année). L'expérimentation qui a débuté en 1969 sera conduite sur une base plus large. La seconde phase des essais commencera le 21 avril prochain. Vingt enseignants primaires de 1re et 2e prêteront leur concours, et recevront en une vingtaine de séances, une formation d'animateurs et animatrices.

Les cours de formation d'animateurs et d'animatrices pour l'enseignement de la mathématique moderne débutera donc le 21 avril 1971 à l'Ecole normale de Delémont. Il se tiendra tout au long de l'année scolaire, toutes les deux semaines, alternativement le mercredi après-midi et le jeudi après-midi. Une seule demi-journée sera ainsi prise sur le temps d'école, avec l'assentiment de la DIP, des inspecteurs scolaires, et des commissions scolaires.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Pour atteindre les divers objectifs que les organisateurs se sont fixés, les rencontres bimensuelles comporteront trois parties bien distinctes :

— de 14 h. à 14 h. 45, les participants procéderont à une révision des notions édifiées lors des cours d'information du CIM. Cette répétition aura lieu sous la forme d'exercices pratiques, en commun ou par groupes, présentés par M. Ferrario.

— de 14 h. 45 à 15 h. 30, Mme C. Rubner, professeur de mathématique à l'Ecole normale de Bienne et collaboratrice du CIM, dirigera une discussion de groupes et recueillera les remarques, observations et suggestions des expérimentatrices en vue d'établir la synthèse.

— de 15 h. 45 à 16 h. 45, on procédera à la préparation du travail des classes expérimentales pour la quinzaine à venir. Des notes méthodologiques seront distribuées lors de chaque séance et commentées par Mme Janine Worpe, collaboratrice du CIM.

Parallèlement au cours de formation, les classes expérimentales poursuivront les essais dans le cadre du programme scolaire. Toutes les régions de la partie française du canton seront représentées puisque l'expérience aura lieu à Bienne (5 classes), Les Breuleux (1), Champoz (1), Courfaivre (1), Delémont (4), Loveresse (1), Orvin (1), Péry (1), Porrentruy (1), Saignelégier (1), Sonceboz (1) et Berne (1).

En ce qui concerne les moyens d'enseignement, les classes pilotes utiliseront les ouvrages de Nicole Picard « A la découverte du nombre », volumes I et II. D'autres manuels seront mis gratuitement à la disposition des animateurs et animatrices, par les soins de la Direction de l'instruction publique. Ils serviront d'ouvrages de travail et de références.

VISITES DE CLASSES

Les responsables du CIM, M. Ferrario, directeur et Mme C. Rubner, professeur, assisteront régulièrement aux leçons données dans les classes expérimentales. Ils seront ainsi à même d'apporter leur concours aux expérimentateurs et pourront également analyser les réactions des élèves.

A l'énoncé de cet important programme d'expérimentation, on se rend compte que le travail ne manquera pas ces prochains mois, tant pour le CIM que pour les enseignants qui ont librement consenti à donner une part appréciable de leurs loisirs. Il convient donc de remercier le CIM, et particulièrement son directeur, à qui les enseignants du Jura et de Bienne devront ce renouveau mathématique. Grâce à lui et à la Direction de l'instruction publique qui a encouragé cette initiative, le Jura fera une nouvelle fois figure de proue dans l'application des méthodes nouvelles.

Fr. E.

Et si la grammaire était inutile ?

Il y a près de vingt ans que Freinet posait aux pédagogues cette question facétieuse. Mieux, il renchérissait : « Si l'enseiseignement grammatical n'était, en définitive, qu'une anormale survivance des exercices de construction latine ou grecque de l'école médiévale, entretenue par la manie des pédagogues et les intérêts matériels des firmes éditrices qui les exploitent ?» [1]

On lui rétorqua que les outrances verbales n'avaient jamais rien résolu. Néanmoins, elles ont le mérite de reposer le problème. En effet, périodiquement, les maîtres s'interrogent sur l'efficacité de l'enseignement grammatical.

UN CASSE-TÊTE : LE CHOIX D'UN MANUEL

Depuis quelques années, les progrès décisifs de la linguistique ont modifié l'aspect de cet enseignement. Les gram-

[1] L'« Educateur » No 4, Cannes 1950.

maires dites nouvelles foisonnent, à telle enseigne que le choix d'un manuel devient un casse-tête. Certaines définitions sont si abstruses que maint instituteur en vient à se demander s'il est souhaitable, ou même possible, d'appliquer les théories en vogue.

Consulté en 1963, le corps enseignant jurassien avait exprimé le désir que soient rendus obligatoires les « Cours d'orthographe » de M. et Mme Bled. Il s'agissait, avant tout, de compléter les grammaires vaudoises d'Aubert et de Martin qui ne donnaient plus satisfaction.

Soucieuse de ne pas compromettre les efforts de la coordination romande en matière d'édition de manuels scolaires, la Commission des moyens d'enseignement avait renoncé à introduire une grammaire française dans les classes jurassiennes. Elle était pourtant bien consciente que les Cours Bled ne remplaçaient pas une grammaire. Or, depuis huit ans, aucune grammaire n'est apparue à l'horizon romand...

Il serait injuste de passer sous silence la tentative, riche de promesses, de la Commission intercantonale romande pour l'enseignement de la grammaire, d'éditer une « Terminologie grammaticale ». Cependant, l'expérience s'est soldée par un demi-échec. [2]

Une fois de plus, la Commission des moyens d'enseignement était placée devant un dilemme : satisfaire aux demandes des instituteurs qui réclamaient une grammaire, ou prolonger l'attente d'une dizaine d'années, jusqu'à ce que la coordination romande soit effective au niveau des degrés moyen et supérieur.

Récemment, les délégués jurassiens à la CIRCE conseillèrent à la commission d'adopter un ouvrage qui puisse assurer la « soudure » jusqu'à ce qu'une grammaire soit rendue obligatoire dans tous les cantons romands. A l'heure actuelle, ce manuel relève encore de l'hypothèse.

UNE TERMINOLOGIE

Le premier soin de la commission fut évidemment de recenser les grammaires en usage dans les cantons romands. Seul le manuel utilisé dans les classes vaudoises du degré supérieur — la grammaire Berthou, Gremaux, Vœgelé y a remplacé la grammaire Martin — retint l'attention, d'autant plus que l'ouvrage était employé avec profit dans quelques écoles secondaires jurassiennes.

Parallèlement, elle consultait les derniers travaux du professeur E. Roulet, directeur du Centre de linguistique appliquée de l'Université de Neuchâtel. [3]

Il eût été impensable d'introduire de nouveaux manuels sans examiner les tendances actuelles de l'enseignement du français, en particulier dans le domaine de la grammaire structurale.

Mais... la terminologie des linguistes est aussi sibylline que celle des mathématiciens qui ont élaboré le programme romand pour l'école enfantine et les premières années de l'école primaire. Lisez plutôt : « Grammaire des constituants immédiats, grammaire distributionnelle, générative transformationnelle, stratificationnelle, tagmémique [4] » pour ne citer, selon le professeur Roulet, « que les plus connues et les plus achevées. »

Des deux exposés cités plus bas, nous ne retiendrons que quelques passages significatifs. A coup sûr, nous nous garderons d'en tirer une conclusion abusive, puisqu'ils sont séparés de leur contexte, ce qui justifie d'emblée la plus extrême réserve.

Pendant la première partie du XXe siècle, les linguistes ont accusé la grammaire traditionnelle de tous les défauts. On revient aujourd'hui de cette condamnation trop sévère ; Chomsky a montré pertinemment que certains ouvrages traditionnels, comme la Grammaire de Port-Royal, présentaient une description des faits grammaticaux plus juste et plus complète que les grammaires structurales. Néanmoins, si l'on examine des manuels scolaires traditionnels, force est de constater qu'ils ne constituent pas des auxiliaires satisfaisants pour l'apprentissage de l'expression orale, ni même de l'expression écrite, deux objectifs importants de l'enseignement des langues vivantes.

A la grammaire traditionnelle s'oppose généralement la grammaire dite structurale. L'expression est à la mode et suggère l'existence d'un modèle d'analyse unique et indiscuté. De fait, l'étiquette s'applique à des produits très différents et l'unanimité est loin d'être acquise.

En aucun cas, les hésitations, les controverses actuelles sur les applications de la linguistique à l'enseignement des langues ne devrait servir d'alibi à un retour à l'enseignement traditionnel ou à l'élaboration d'un simple recueil de recettes pour l'utilisation des techniques audio-visuelles.

UNE GRAMMAIRE ÉPROUVÉE

Au dire du professeur Roulet, les recherches de linguistique appliquée, en matière de grammaire structurale notamment, exigeront un programme à longue échéance et de multiples expériences dans des classes-pilotes. Dans ces conditions, il ne convenait pas d'essayer un manuel quand les spécialistes eux-mêmes relèvent des lacunes gênantes dans les grammaires structurales les plus récentes.

L'ultime démarche de la commission des moyens d'enseignement a consisté en un examen des dernières grammaires éditées en France. Nul ne nous contredira si nous affirmons qu'il était malaisé de choisir dans la vaste production actuelle.

Après avoir longuement pesé les avantages et les inconvénients de chaque grammaire, la commission a reconsidéré la grammaire Berthou, Gremaux, Voegelé, ouvrage éprouvé qu'elle avait provisoirement écarté pour ne pas recourir à une solution de facilité, sous prétexte que le manuel était déjà en usage dans un canton romand.

Elle est arrivée à la conclusion que le cours moyen [5], comme le cours de fin d'études, étaient les grammaires qui répondaient le mieux aux besoins de l'école jurassienne.

Assurément, ces deux grammaires ne sont point parfaites. Mais existe-t-il des manuelss parfaits, sinon ceux (virtuels) que chaque maître élaborerait — fruit de sa longue expérience, évidemment — bien adaptés aux possibilités de sa classe ?

Abandonnons le badinage pour saluer les mérites évidents de ces deux livres, laissant à nos collègues le plaisir de les découvrir. Relevons peut-être le côté amène de ces ouvrages : les pages récréatives où les revisions alternent avec les mots croisés. Gageons alors que bientôt l'étude de la grammaire deviendra un jeu... d'enfants.

Pierre Henry.

[2] Un fascicule, remanié par les soins de la Commission des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires de langue française du canton de Berne, a été diffusé par la Librairie de l'Etat de Berne en 1970. A notre connaissance, il s'agit d'un tirage à l'usage des maîtres.

[3] Professeur E. Roulet : Quelques grammaires utiles à l'élaboration d'exercices structuraux pour le laboratoire de langues, Neuchâtel 1967. — Les modèles de grammaire et leurs applications à l'enseignement des langues vivantes, Neuchâtel 1970.

[4] Inutile, chers collègues, de consulter le « Grand Robert », fût-ce le supplément 1970, vous ne trouverez pas la définition.

[5] A. Berthoud - S. Gremaux - G. Voegelé : Grammaire, conjugaison, orthographe, cours moyen et cours de fin d'études. En vente à la Librairie de l'Etat, Berne. Il existe pour chaque cours un corrigé des exercices. L'éditeur, Eugène Belin, offre également un cours moyen première année, et un cours moyen deuxième année, mais il est préférable de se procurer rer le cours moyen.

Programme CIRCE

Séance de travail du 24 mars 1971, 14 heures, à l'Hôtel de la Gare.

Le Comité central SPJ informe tous les enseignants du Jura qu'une séance de travail aura lieu à Moutier à la date susmentionnée. Sous la direction de M. Pierre Jelmi, instituteur à Bassecourt et membre de la Commission de coordination intercantonale romande, les programmes CIRCE (1-4e année) concernant **l'histoire, la géographie, les sciences** et **l'étude du milieu** seront mis en discussion.

Invitation cordiale à tous ceux que cela intéresse.

Activité des maîtres secondaires jurassiens et biennois

GÉOGRAPHIE

Le sous-groupe de géographie s'intéressant plus spécialement au visionnement de films s'est fixé, lors de sa première réunion, un but bien précis : analyser tout film touchant aux divers domaines de la géographie.

Il a été décidé que le résultat de ce travail se fera sur fiches, subdivisées en différentes rubriques : état civil du film ; découpage (description sommaire) ; remarques succinctes d'utilisation pour l'enseignement (clarté, objectivité, degré d'utilisation) ; liste de films à conseiller, abordant le même sujet.

Cette documentation voudrait faciliter le choix entre les documents filmiques toujours très abondants et très prolixes, en donnant le plus de précision possible sur leur contenu, sur leur valeur, sur leur intérêt.

Comme chaque film n'est pas automatiquement un film qui enseigne ou renseigne, il est nécessaire que des enseignants critiquent ce que les centrales scolaires, les ambassades ou autres organismes mettent à leur disposition. Certains titres de films ou résumés de catalogues sont souvent trompeurs ! Ce travail de tri et de jugement est utile, pour pouvoir intégrer les films sélectionnés dans un ensemble cohérent : le programme traité par nos élèves.

Afin d'atteindre l'objectif prévu, les « analystes » présents ont constaté qu'il faut en fait l'expérience du contenu des films pour porter un jugement de valeur, voire pour résumer un film ; le problème des points de vue est en outre un problème difficile. Ces obstacles sont cependant surmontés si synthèse et analyse peuvent être réalisés dans un esprit d'échange.

Cette coopération existant, la prochaine séance de visionnement est prévue le mercredi 10 mars, à l'Ecole normale de Delémont, à 14 h. 15. Les personnes intéressées sont cordialement invitées.

ANIMATION THÉÂTRALE

Une vingtaine de collègues désireux de favoriser une animation théâtrale en classe viennent de se rencontrer à Delémont.

Dans un préambule, M. Pierre Bouduban, responsable des troupes de théâtre amateur du Jura, souligna l'importance de l'école, instrument de formation. Celle-ci se doit d'éveiller réellement les jeunes à ce qui les entoure, en les faisant participer à toutes expressions de vie, à toutes expressions artistiques.

M. Bouduban proposa de rompre avec la traditionnelle attitude de consommation et de la remplacer par une participation active au phénomène théâtre pris dans sa globalité.

Au niveau de l'enseignement, l'option fondamentale est d'affirmer que le théâtre demeure un moyen de formation qui prend appui directement sur l'individu, lequel désire s'exprimer et communiquer. Deux exigences s'imposent : séparer théâtre et littérature, cesser de considérer le théâtre comme un ensemble de recettes techniques (diction, maintien).

Après cette intéressante introduction et avec l'appui de M. Charles Joris, directeur du TPR, et de Mme Elisabeth Cozona, responsable des représentations scolaires auprès du TPR, une discussion permit à chacun de s'exprimer et de s'interroger au sujet de la fonction du théâtre à l'école, de la régénérescence des facultés créatrices des adolescents, de la formation et de la participation du public.

On sait que l'activité du TPR ne se limite pas à l'offre de spectacles scolaires. M. Joris et sa troupe tiennent à établir une étroite collaboration avec les enseignants, afin de rompre la méconnaissance de l'acteur ; entourés des jeunes de nos classes, ils consacrent plusieurs heures à débattre d'une représentation et du rôle des comédiens. La discussion démontra que cette animation suscite chez les élèves un réel enthousiasme. Il est regrettable, cependant, que plusieurs pédagogues ne soient pas sensibilisés par l'importance de ce moyen d'expression.

Les membres présents suggérèrent, enfin, qu'un stage pratique pour animateurs soit organisé dans les plus brefs délais (week-ends, semaine). Tous les enseignants seront, en outre, invités à assister au prochain spectacle scolaire du TRP, le 5 mai, à Delémont (après l'assemblée générale de la SBMEM), dans le but d'émettre critiques et suggestions aux comédiens eux-mêmes.

Dernier problème à résoudre un jour : la prise en charge financière des efforts courageux et louables du TPR. Mais par qui et comment ?

P. G.

Résultats des admissions aux écoles normales

En date des 1er, 2, 16, 17 et 19 février 1971 s'est déroulé le concours d'admission des trois Ecoles normales de Delémont, Bienne et Porrentruy. 112 candidats et candidates s'étaient présentés.

Les épreuves écrites étaient identiques dans les trois établissements et ont eu lieu simultanément.

L'admission n'est que provisoire. Elle ne sera rendue définitive qu'après une période probatoire de 6 mois.

43 élèves seront admis à suivre les cours à l'Ecole normale de Delémont, dès le printemps 1971, 27 à l'Ecole normale de Bienne et 23 à l'Ecole normale de Porrentruy.

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises cherchent une

animatrice

pour la branche cadette.

Elles demandent : formation d'animatrice, d'assistante sociale, d'institutrice ou autre formation jugée équivalente — esprit d'initiative — sens de l'organisation.

Elles offrent : travail varié et indépendant auprès de jeunes — salaire selon formation — avantages sociaux.

Faire offres avec curriculum vitae et copies de certificats auprès de Mme M. Keller, Les Morettes, 1052, Le Mont / Lausanne.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Cycle d'orientation et enseignants primaires

Face à l'évolution de l'organisation scolaire valaisanne, la SPval a sollicité du Département de l'instruction publique une entrevue dans le but de faire valoir ses opinions en ce qui concernait plus spécialement l'introduction en Valais d'un cycle d'orientation et l'apport que le personnel primaire pourrait fournir dans le succès de l'entreprise.

Cette séance s'est déroulée à Sion le 18.1.71. Etaient présents : MM. Guntern, chef de service de l'enseignement secondaire du DIP, A. Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire et ménager et le comité cantonal de la SPval.

Cette rencontre a permis au comité cantonal d'exprimer, d'une part, son inquiétude face à la réduction du champ d'activité du personnel primaire malgré les qualités dont ce personnel a fait preuve jusqu'à ce jour et l'exigence de plus en plus poussée de sa formation et de proclamer, d'autre part, sa ferme volonté de voir des maîtresses et maîtres primaires compétents, consciencieux et expérimentés accéder à l'enseignement dans le cycle envisagé.

A la suite de cet entretien, la SPval a adressé au DIP le mémoire contenant les revendications présentées à la séance, mémoire que voici — reproduit dans sa presque totalité.

V. D.

1. INTRODUCTION

La SPval remercie le Département de l'instruction publique pour l'excellent travail entrepris en vue de l'organisation d'un cycle d'orientation, qui constituera un progrès incontestable par rapport au système scolaire actuel. Les nombreux articles publiés dans la presse, les séances d'information s'adressant aux autorités scolaires régionales et communales, aux responsables de différents groupements intéressés, les circulaires distribuées aux associations d'enseignants, aux commissions scolaires, ont permis à chacun de se faire une opinion sur ce que sera le futur cycle d'orientation. Dans les lignes générales, tous approuvent les modifications proposées et sont convaincus de leur opportunité. Cependant, l'analyse détaillée des points présentés fait apparaître des problèmes sous-jacents d'importance non négligeable, en particulier pour le personnel de l'enseignement primaire qui voit son droit au travail se restreindre sensiblement, puisque déjà, on le remplace dans les classes enfantines par des jardinières d'enfants et que le cycle d'orientation prendra en charge les élèves, dès leur douzième année. Cette perspective inquiète les membres de la SPval à juste titre, même si la porte demeure ouverte à toutes modifications justifiées.

2. PLACE DE L'ENSEIGNANT PRIMAIRE JUSQU'À CE JOUR

L'esprit qui caractérise notre peuple, cet esprit qui a le sens du beau et du vrai, qui respecte les valeurs fondamentales qui défendent nos institutions, cet esprit entier, sans détour, opiniâtre parfois mais toujours charitable et généreux, nous le devons, en partie, aux institutrices et aux instituteurs issus de nos écoles normales officielles, et véritables pionniers de l'éducation et de l'instruction de notre jeunesse. Institutrices et instituteurs ont porté jusqu'à ce jour, et durant des décennies, la lourde responsabilité d'éduquer la jeunesse valaisanne de 6 à 19 ans et se sont acquitté de leur mandat avec conscience et compétence. Certes, le résultat obtenu n'est pas le seul fait des enseignants ; il est aussi celui de nos autorités clairvoyantes qui ont mis à la disposition de l'école une législation d'avant-garde.

En 1962, lorsque le peuple accepta la nouvelle loi scolaire, les structures de l'école valaisanne étaient établies. Dès lors, les écoles secondaires, les collèges, les écoles professionnelles prirent un essor remarquable. Face à une telle expansion, la pénurie du personnel ne fit que s'accentuer dans le secteur primaire, puisque plusieurs instituteurs se virent confier des classes de promotion ou des postes dans les écoles professionnelles. Là encore, n'écoutant que son devoir, le personnel enseignant primaire accepta les inconvénients des effectifs trop lourds et des classes à tous les degrés.

3. SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, la confiance faite au personnel de l'enseignement primaire semble diminuer bien que les exigences dans le cadre de sa formation n'ont fait que s'accentuer :

a. deux années d'école secondaire
b. cinq années d'école normale
c. cinq années d'enseignement probatoire

L'enseignant possesseur du brevet définitif doit, en outre, chaque année,

a. consacrer 4 semaines à sa formation continue
b. suivre un cours de perfectionnement d'une semaine
c. participer aux cours de formation organisés durant l'année scolaire.

En contrepartie de ces exigences et des obligations qui en découlent, que voyons-nous : les possibilités de travail se restreignent sensiblement puisqu'on ne nous confiera désormais que les enfants de 6 à 12 ans.

Si l'autorité a porté la durée de l'école normale de 2 à 3 ans, puis à 4 ans et enfin à 5 ans, c'est bien en vue de préparer le personnel à remplir avec succès sa tâche, quelles que soient les exigences de l'école.

4. NOS PROPOSITIONS

1. **Nous demandons que l'institutrice et l'instituteur formés dans nos écoles normales officielles, aient la possibilité d'exercer leur profession dans les 3 années du cycle B et dans les 2 premières années du cycle A.** Par là, nous verrions la juste promotion de maîtresses et de maîtres méritants.

2. **Nous demandons également que les enseignants qui accèdent au cycle d'orientation soient tous traités sur le même pied et que leurs conditions matérielles soient semblables, tant dans le cycle A que dans le cycle B**, les maîtres n'étant pas en possession du brevet secondaire apportant leur expérience pédagogique, leur conscience professionnelle et leur sens du devoir.

5. CONCLUSIONS

Ces propositions qui devraient, selon nous, figurer dans le décret du cycle d'orientation, ne sont pas faites dans un esprit revendicatif mais bien dans un esprit de stricte justice. Nous formulons le vœu qu'elles soient retenues et appliquées.

Comité cantonal.

divers

Service de placement SPR

1. Moniteurs pour vacances linguistiques. Jeunes instituteurs sont désirés : Allemagne, Autriche, Angleterre, France. Voyage, pension, indemnité convenable.

2. Heidelberg. Famille allemande, deux jeunes enfants, cherche jeune fille au pair pour un an.

Service de placement SPR, André Pulfer, 1802 Corseaux.

Gymnastique respiratoire

Le groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire organise une

Semaine de culture respiratoire et d'éducation corporelle Mont-Pèlerin (au-dessus de Vevey), Hôtel du Parc
du 24 avril au 1er mai 1971

Cours français dirigé par **Mme Klara Wolf**

Par un travail spécifique, les participants se familiarisent avec des exercices indispensables au maintien de leur santé.

L'entraînement assure une rééducation fonctionnelle, en stimulant la circulation sanguine, en régularisant le métabolisme cellulaire et en rétablissant l'équilibre des systèmes glandulaires et nerveux, sans pour autant négliger le système musculaire, dernier bénéficiaire d'un processus physiologique amenant progressivement une régénération de tout l'organisme.

En complément et pour parfaire la « remise en forme », il est offert des traitements par **compresses chaudes** et **massage** de la région dorsale.

D'autre part, il est prévu des rencontres sous forme de causeries, d'entretiens et de diagnostics individuels, grâce auxquels, et par la thérapeutique, il y a possibilité de trouver réponse à son problème personnel.

Prix :	Cours de gymnastique respiratoire	Fr. 80.—
	Compresses et massages, par séance	Fr. 15.—
	Diagnostic individuel relatif à sa respiration avec série d'exercices appropriés, par séance	Fr. 15.—
Prix de pension :	A partir de Fr. 34.—, suivant confort, pourboires et taxes inclus.	
Inscriptions :	Pour le **cours,** le jour de l'arrivée. Pour la réservation de la **chambre,** dès que possible et directement à l'Hôtel du Parc, 1801 Mont-Pèlerin, tél. (021) 51 23 22.	
Début du cours :	Le jour de l'arrivée, à 17 heures (tenue de gymnastique). Accueil et instructions relatifs à l'organisation.	
Fin du cours :	Le dernier jour, après le petit déjeuner ou le repas de midi.	
Equipement :	Training, collants ou pantalons longs. Pantoufles légères, tapis mousse ou couverture pour les exercices au sol.	
Nourriture :	Au choix, alimentation végétarienne ou mixte.	
Itinéraire :	De Vevey au Mont-Pèlerin : autobus et funiculaire.	
Direction :	Mme Klara Wolf, Atemschule, 5200 Brugg, tél. (056) 41 22 96. Auteur du livre : Integrale Atemschulung.	
Renseignements éventuels :	M. Max Diacon, 2003 Neuchâtel, tél. (038) 25 29 40.	

Note : **Cours allemands :** d'autres cours d'entraînement sont prévus en 1971, à Aeschi (près de Spiez), à Saint-Moritz, à Munich et à Karlsruhe. Prospectus à disposition auprès de Mme Wolf.

Jeunesse, qui es-tu ?

Préoccupation majeure de notre temps, le problème de la jeunesse échappe apparemment à une analyse objective. C'est qu'il est imbriqué très étroitement à de nombreuses réalités, elles-mêmes fort différentes et actuellement en mutation, comme l'intégration sociale, la participation politique et économique, l'éducation, les mœurs, etc.

C'est aussi que le conflit des générations — vieux comme le monde, mais parvenant aujourd'hui, selon certains, à un point d'extrême tension — le charge de mythes qui dénaturent sa réalité. C'est enfin qu'il paraît absolument impossible de définir le concept « jeunesse » : est-ce un âge de la vie (mais un enfant de cinq ans n'est pas jeune dans le même sens qu'un étudiant marié de vingt-cinq), est-ce une classe en devenir (mais y a-t-il derrière la contestation et ses «sous-produits » — eux-mêmes générateurs de nombreux mythes — la promesse d'une révolution profonde capable de « refaire la vie » ?), est-ce enfin une façon d'être et de penser (puisqu'il y a des vieux « jeunes » et des jeunes « vieux ») ?

Conscients de ces difficultés, quatre chercheurs suisses se sont donné pour tâche d'aborder aussi complètement que possible le problème de la jeunesse dans un ouvrage d'une

Ecole d'esthéticiennes
VIO MALHERBE
Enseignement supérieur complet de tous les soins esthétiques
THÉORIE ET PRATIQUE
Clientèle - Collaboration médicale - Examens - Diplôme
A partir de 18 ans
Facilités de placement
Prospectus sur demande
11, rue de Bourg, 3e LAUSANNE Tél. 22 38 01

grande limpidité qui vient de paraître sous le titre *Jeunesse et Société* [1].

Après avoir situé le problème (impossible de comprendre la jeunesse sans comprendre la société), P. Arnold, M. Bassand, N. Crettaz et J. Kellerhals cherchent à modeler, à l'aide de statistiques qu'ils analysent avec prudence, le visage de la jeunesse (en l'occurrence celui de la jeunesse suisse), que souvent nous voyons et qui se voit elle-même à travers les verres déformants des circonstances extrêmes ou des préjugés. Etonnante découverte, au fil de ces pages, d'un « sérieux », (la lecture apparaît dans les premiers rangs parmi les hobbies des jeunes), voire d'un conformisme, là où les aînés croient pouvoir discerner de redoutables scissions. Qui eût pensé, par exemple, que les idoles des jeunes (enquête de 1965) fussent dans l'ordre : John Kennedy, le docteur Schweitzer, Winston Churchill ?... Dans ce portrait, nos auteurs s'efforcent de mettre en relief de nombreuses nuances : jeunesse citadine et rurale, groupe d'âge, niveau de culture, etc.

A juste titre, *Jeunesse et Société* insiste sur tous les aspects de l'intégration de la jeunesse à la société, perspective qui débouche tout naturellement sur la mutation de cette société, mutation dans laquelle la jeunesse précisément jouera un rôle important.

Cet ouvrage passionnant, grâce auquel, nous en sommes persuadés, le dialogue jeunesse-aînés pourra retrouver un dénominateur commun, intéressera les jeunes eux-mêmes au premier chef, les éducateurs, enseignants, responsables d'organisations de jeunesse, sociologues, prêtres et pasteurs, parents et bien d'autres personnes désireuses de mieux comprendre notre société contemporaine et notre jeunesse.

E. A.

[1] P. Arnold, M. Bassand, B. Crettaz, J. Kellerhals : « Jeunesse et Société ». Volume broché. ouverture laminée. Format 15,5 × 23 cm. 190 p. Nombreux tableaux. **Fr. 15.—.** Editions Payot, Lausanne. En vente en librairie. Diffusion en France : Editions Payot, 106 bd Saint-Germain, Paris 6e.

Un poste d'

Instituteur

est à repourvoir pour Pâques 1971, ou date à convenir, à l'Institut romand d'éducation.

Il s'agit d'une classe d'une quinzaine de garçons normalement doués, mais présentant des difficultés de caractère, âgés de 11 à 13 ans environ et suivant les 5e et 6e années de programme vaudois.

Si ce poste vous intéresse, si vous souhaitez collaborer avec les éducateurs qui s'occupent des enfants en dehors des temps scolaires, si vous êtes attiré par des méthodes individualisées et que vous souhaitez appliquer un enseignement moderne, nous vous prions de faire une offre à la direction de l'Institut, *1672 Serix-sur-Oron,* tél. (021) 93 77 66.

La Fondation neuchâteloise en faveur des déficients mentaux « Les Perce-Neige »

cherche

directrice

pour son école de jour à Neuchâtel.

Exigences : formation d'enseignante ou d'éducatrice spécialisée, si possible pratique dans le secteur considéré.

Aptitudes à la direction d'une école d'une cinquantaine d'enfants.

Entrée en fonction : avril, ou date à convenir. Conditions légales.

Faire offres manuscrites accompagnées des copies de diplôme, curriculum vitae, références et photo, au

Secrétariat général « Les Perce-Neige », rue du Parc 31, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Cahier des charges et renseignements sont à disposition à la même adresse.

Pour **colonies de vacances de jeunes Suisses de l'étranger,** nous cherchons

moniteurs et monitrices

sportifs, ayant des capacités pédagogiques, capables d'organiser une vie en communauté harmonieuse ;

moniteurs et monitrices auxiliaires

ayant déjà dirigé des groupes de jeunes ou expérimentés dans l'enseignement

Date : de début juillet à début septembre

Conditions requises : être depuis plusieurs années en Suisse, et familiarisé avec notre mode de vie ; avoir de bonnes connaissances de l'allemand.

Conditions offertes : rémunération journalière, voyage remboursé, assurance accidents et responsabilité civile.

En outre : les couples peuvent amener leurs enfants gratuitement à la colonie. Les moniteurs ne sont pas chargés de cuisiner

Renseignements et inscriptions :

PRO JUVENTUTE / SECOURS AUX SUISSES
Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances,
Seefeldstrasse 8, case postale, 8022 **Zurich**
Tél. 8.00 - 11.45 h., 12.45 - 17.00 h. : (051 32 72 44
17.00 - 18.00 h. : (051) 32 56 04

FUL

L'Association du Foyer unioniste de Lausanne, qui groupe les Unions chrétiennes, l'Association du Foyer de la Maison des jeunes, le Cartel syndical vaudois, la Fédération vaudoise des entrepreneurs, construit à la rue du Pré-du-Marché à Lausanne un bâtiment qui comprendra :

- 90 chambres pour apprentis
- locaux de loisirs et ateliers
- salles de sociétés, de lecture et de cours
- salle de spectacles
- restaurant et bar à café

L'Associaton du **FUL** désire confier le poste de

directeur

de sa future maison à une personnalité dynamique et enthousiaste, ayant une autorité naturelle, des qualités de contact, de l'intérêt pour la jeunesse, le sens de l'administration et le désir d'animer une équipe de collaborateurs responsables des divers secteurs énumérés ci-dessus.

Rétribution en rapport avec la fonction. Appartement à disposition si désiré. Entrée en fonctions à convenir.

Les candidats sont priés d'adresser leurs offres de service, avec curriculum vitae, copies de certificats et prétentions de salaire au président de l'Association du **FUL.**

Monsieur A. Aschmann, 1602 La Croix-sur-Lutry.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE POUR L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT GENÈVE

La direction de l'EPIA ouvre, du 15 mars au 3 avril 1971, une inscription dans le but de pourvoir, dès le 1er septembre 1971, des postes de maîtres et maîtresses d'ateliers pour la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents :

Formation exigée :

A. **Centre de formation professionnelle pour handicapés mentaux**
— maturité, certificat de capacité professionnelle ou titre équivalent ;
— diplôme d'éducateur spécialisé et expérience auprès d'handicapés mentaux.

B. **Ateliers protégés pour handicapés mentaux**
— certificat de capacité et expérience professionnelle ;
— diplôme de maître ou moniteur d'ateliers socio-professionnels.

C. **Ateliers de préapprentissage**
— maîtrise fédérale ou formation équivalente ;
— expérience pédagogique et éducative.

Chacun de ces postes exige un réel équilibre intérieur et un esprit ouvert aux situations humaines et sociales.

Adresser offres d'emplois accompagnées d'un curriculum vitae, des photocopies des titres et d'une photo passeport à la direction de l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat, quai de la Poste 14, 1204 Genève.

Bibliothèque Nationale Suisse
3000 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux